

Chapitre

2

Résister malgré tout? (1981-1988)

« De 1970 à 1975, on se battait pour ce que l'on n'avait pas encore. Ensuite, on s'est battu pour ne pas perdre ce qu'on avait. Aujourd'hui, il faut continuer! »¹

Le tournant néolibéral

L'ensemble du mouvement ouvrier chrétien se mobilise en vue des élections législatives du 8 novembre 1981, avec pour objectif, la lutte contre la tendance grandissante de la population en âge de voter à s'abstenir ou à voter blanc et pour construire une alternative progressiste. Ces élections sont importantes. Pour la première fois, en application de la réforme institutionnelle de 1980, les députés et sénateurs élus ou réélus seront aussi membres des Conseils régionaux et des Conseils communautaires qui auront la mission de désigner (à la proportionnelle) les gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Région flamande. La Région bruxelloise reste sous la tutelle du gouvernement national. Les résultats électoraux donnent une avancée des libéraux, un *statu quo* des socialistes et un recul des sociaux-chrétiens, mais le CVP reste néanmoins le premier parti du pays. Les premiers élus écologistes, Écolo (Bruxelles et Wallonie), et Agalev en Flandre, entrent au Parlement.

Le 27 novembre 1981, le Comité national de la CSC précise ses lignes de force, base des discussions avec le patronat et le gouvernement. Ses priorités restent l'emploi, la protection des plus faibles, le maintien du régime de la sécurité sociale, la démocratisation de l'économie et de l'entreprise. Pour sauvegarder l'emploi, le Comité propose un emprunt spécial pour la rénovation industrielle et pour une réduction des charges sociales dans le secteur concurrentiel. Cette mesure s'inspire de l'opération Maribel² décidée par le gouvernement Eyskens et qui avait été acceptée par la CSC, sous réserve du maintien des recettes de la sécurité sociale³. Lucide sur la gravité de la situation financière de l'État, le Comité accepte le principe d'une certaine modération salariale et plaide pour un impôt de crise en faveur de la sécurité sociale à la condition absolue que tous y contribuent de manière égale, que tous les efforts fournis aboutissent à la création d'emplois, au maintien de la sécurité sociale

et à plus de démocratisation de la vie économique en particulier dans l'entreprise. La CSC doit rapidement déchanter.

Nommé formateur, le social-chrétien Wilfried Martens opte rapidement pour une alliance avec les libéraux. L'accord gouvernemental donne une nouvelle orientation dont les mots-clés sont rigueur et redressement. Le 15 décembre 1981, le Premier ministre annonce au Parlement qu'il n'est plus possible de remettre à plus tard les mesures fondamentales de redressement sous peine de tomber inévitablement et à bref délai dans l'appauvrissement collectif, appauvrissement qui a déjà commencé pour les milliers de travailleurs et travailleuses privé-e-s de leur emploi, pour leurs familles et pour leurs enfants. Le gouvernement, dit-il, opte pour la croissance économique dont les moteurs sont l'exportation, les investissements industriels et la motivation au travail de la population. Il faut restaurer la compétitivité et, avec elle, les exportations. L'index est sa première cible avec comme objectif, la réduction de la masse salariale de 3%, dont les modalités seront fixées avec les interlocuteurs sociaux. Pour mener ce programme de rigueur, le gouvernement Martens-Gol V obtient du Parlement les pouvoirs spéciaux et impose son plan de redressement qui échappe tant au contrôle parlementaire qu'à la concertation sociale. Le 22 février 1982, il décrète la dévaluation du franc belge de 8,5% et impose trois sauts d'index (1983, 1984 et 1985). « Avec ce gouvernement », constate *Au travail*, « l'État cesse d'être un état fondé sur le dialogue avec les salariés et leurs organisations »⁴. La dévaluation du franc et les mesures qui l'accompagnent permettent de restaurer la compétitivité des entreprises. La politique de redressement des finances publiques et d'équilibre de la sécurité sociale se poursuit. En 1983, des cotisations sociales spéciales sont instaurées pour alimenter un Fonds d'équilibre financier de la sécurité sociale (FEFSS) dont le gouvernement décide seul de son affectation. Des économies sont à nouveau prévues dans la sécurité sociale (indexation ralentie des allocations sociales). Le gouvernement continue sa politique de modération salariale et demande en janvier

1983 au Parlement la prolongation des pouvoirs spéciaux pour le budget, la sécurité sociale et l'emploi. Le cap des 500 000 chômeurs complets indemnisés est dépassé au 31 janvier, dont plus de 160 000 jeunes (fin de la période d'attente).

La loi du 8 août 1980 précise les cinq secteurs industriels nécessitant une politique nationale à traiter de manière équivalente: ce sont l'industrie charbonnière, le textile, la sidérurgie, la construction et réparation navales, l'industrie du verre creux et d'emballage, les transports de minerais et le coke. Ce dossier prend une tournure communautaire quand il apparaît que Cockerill-Sambre, dont l'actionnaire principal est l'État, sort de son enveloppe financière. Le social-chrétien flamand, Luc Van den Brande, dépose, en 1981, une proposition de loi visant à régionaliser les secteurs nationaux avec l'argument: « Plus un franc flamand pour la sidérurgie wallonne ». Ce brûlot politique mobilise les forces vives wallonnes. Les travailleurs et travailleuses wallonne-e-s veulent défendre leur outil de travail et l'avenir de l'acier wallon. Ils manifestent à Bruxelles le 16 février et le 19 mars 1982, non sans débordement. Le dossier reste à l'agenda politique, bloqué par les tensions communautaires et par les multiples tergiversations alors que l'industrie sidérurgique attend des décisions urgentes! Ces tensions politiques et sociales ont des prolongements dans les organisations syndicales, entre bassins (Liège et Charleroi), entre secteurs industriels, etc.

Lors des élections législatives de 1985, malgré le lancement par le MOC d'un mouvement devenu un parti progressiste, Solidarité et Participation (SeP), pour contrer les politiques droitières, les électeurs et électrices plébiscitent contre toute attente les partis de la coalition ce qui permet à Wilfried Martens de reconduire la même majorité. Le gouvernement Martens-Gol VI (28 novembre 1985-19 octobre 1987) maintient sa ligne d'austérité budgétaire, mais les mesures touchent de plus en plus durement de nouveaux groupes sociaux qui se mobilisent: les fonctionnaires, les enseignant-e-s, le personnel du secteur de la santé... Le gouvernement démissionne suite à



Manifestation nationale, Bruxelles, 26 février 1983.

(CARHOP, fonds CSC – service Presse)

«l'affaire des Fourons» et du mouvement «Retour à Liège» qui revendiquent le rattachement des Fourons à la Région wallonne, mais c'est surtout l'annonce d'une réforme fiscale «inacceptable» qui accorde des cadeaux fiscaux aux plus riches, après tant d'années de baisse des revenus des ménages salariés et des allocataires sociaux, qui ne passe pas. Le MOC-ACW et surtout le président de la CSC, Jef Houthuys, excédés par les attaques continuelles des libéraux contre les organisations sociales (mutualités, syndicats) et par l'arrogance du Vice-premier ministre et ministre du Budget, de la Politique scientifique et du Plan, le libéral flamand Guy Verhofstadt, tirent la sonnette d'alarme. Il n'est plus question de poursuivre des efforts qui reposent quasi sur les seuls salariés.

Martens VII succède à Martens VI, mais c'est un gouvernement de transition avant les élections législatives du 13 décembre 1987 qui sanctionnent les partis au pouvoir: baisse du CVP et du Partij voor de Vrijheid (PVV), montée en Wallonie du Parti socialiste (PS) qui, avec son homologue flamand, devient la première famille politique en Belgique. S'ouvre une longue crise politique qui prépare de fait un nouvel accord gouvernemental en mai 1988 ainsi qu'une importante réforme institutionnelle qui transfère de nombreuses compétences vers les Communautés et les Régions et met en place les institutions de la Région Bruxelles-Capitale avec la loi spéciale du 8 août 1980. Pour Xavier Mabilie, cette réforme signe véritablement le passage de la Belgique vers un État fédéral⁵.

Les congrès : un temps d'arrêt pour définir l'orientation syndicale

Les congrès sont des moments où la CSC définit sa doctrine et trace les grandes lignes de son action. Durant la décennie 1980, la CSC organise deux congrès statutaires, celui de 1980 porte sur le programme économique de la CSC⁶ et celui de 1985 dont le thème est «Syndicalisme, démocratie et solidarité», et trois congrès extraordinaires: 1981, 1982, 1987. Le congrès de mars 1981 est centré sur la problématique de l'emploi et du chômage et doit préparer la table ronde sur la politique industrielle, initiée en mars 1981 par Martens IV et poursuivie par son successeur, Mark Eyskens. Le congrès de 1983 est entièrement consacré à l'introduction des nouvelles technologies et ses conséquences. Celui de 1987 porte sur l'évaluation de la mise en œuvre des résolutions adoptées en 1985.

«Orientations et stratégies face aux nouvelles technologies», 12 mars 1983

Faut-il avoir peur des nouvelles technologies? Que signifient ces mots qui charrient des inquiétudes? La CSC se met en réflexion. Au début des années 1980, les progrès techniques se multiplient et aboutissent souvent à de nouvelles rationalités: pertes d'emplois, restructurations, réorientation des compétences des travailleurs et travailleuses. Dans un contexte de crise sociale profonde, le doute s'immisce et la peur s'installe. Robert D'Hondt, qui est la cheville ouvrière de ce congrès, rassure: le syndicalisme n'est ni réactionnaire,

ni contre les nouvelles technologies et il n'est pas question de casser l'outil comme les tisserands du 19^e siècle, mais le mouvement ouvrier a son mot à dire sur cette nouvelle révolution industrielle dont l'implémentation est irréversible. Le sujet est global. Il impacte les travailleurs et les travailleuses dans leurs conditions de travail et leur emploi, dans la société quand les citoyens-consommateurs sont confrontés à ces nouvelles technologies, mais il faut aussi établir des règles de protection des données.

Le congrès a pour objectif de dégager une position syndicale et de tracer des lignes de conduite pour les délégué-e-s face à l'introduction de ces nouvelles technologies. Il se prépare en amont avec un recensement des expériences existantes, des journées de formation, avec l'appui de la Fondation Travail-Université (FTU)⁷ et par la Semaine sociale wallonne du MOC de 1982 dont le thème d'étude est « Le mouvement ouvrier face aux changements technologiques »⁸. Le Groupement national des cadres apporte son expertise.



Le défi des nouvelles technologies à la Société générale de banque. Témoignage de Cécile Karen

« La Société générale de banque (SGB) a investi dans un plan de mise sur informatique de toutes les données bancaires qui ne manquera pas d'avoir des conséquences sur l'emploi. La direction envisage un système de prépension anticipée avec prime de départ pour éviter les obligations d'embauche. Nous devons nous battre pour obtenir des emplois [...] L'installation des terminaux dans les agences n'est qu'une première vague de nouvelles technologies. Le plan informatique et de télématique de la SGB se poursuivra jusqu'en 1990. Pour rentabiliser cet investissement important, la direction veut imposer un élargissement des heures d'ouverture en soirée ou le samedi matin. Elle sait que le personnel s'inquiète pour l'emploi futur et ne se mobilise que pour les horaires : compensation par des jours de congé de la réduction du temps de travail. D'où l'importance d'un accord dans le secteur bancaire. L'action au conseil d'entreprise dans une société vaste connaît des limites [...] Il y a surtout celui des informations économiques et financières. Trop souvent ces informations sont confidentielles ce que contestent les représentants des travailleurs. »⁹



Le débat montre la nécessité de définir une politique cohérente, de maintenir une vigilance pour éviter la dualisation du monde du travail (temps partiel pour les femmes, surqualification ou disqualification) et le contrôle accru sur la vie des chômeurs et chômeuses en particulier. La réduction du temps de travail reste une solution pour garantir le maintien du volume de l'emploi. Après les interventions des délégué-e-s, Robert D'Hondt rappelle que cela ne se limite pas à la seule entreprise. Le mouvement syndical doit, en tant que grande organisation, intégrer les adaptations nécessaires pour se préparer aux défis de demain. L'assemblée adopte huit résolutions: elles concernent le volume de l'emploi, la qualité des conditions de travail, les libertés démocratiques et vie privée, le développement des pays du tiers monde, la nécessité d'une négociation, le rôle des pouvoirs publics et une résolution spéciale sur les biotechnologies. Désormais, la CSC ajoute à sa liste de revendication, « le contrôle de l'évolution technologique et de l'introduction de nouvelles techniques, le droit à l'information et une concertation effective dans les organes de participation » et « pour un accord-cadre au niveau interprofessionnel fixant les règles à observer lors de l'instauration de nouvelles technologies »¹⁰. Cette dernière proposition est reprise en compte par le ministre

Le Comité régional wallon de la CSC lance une première action concernant l'utilisation des Bancontact et autres Mister Cash. Un autocollant invite les utilisateurs à se présenter de préférence aux guichets. (CARHOP, fonds Marc Vandermosten, boîte autocollants, badges; *Au travail*, 3 avril 1982, p. 2)

en charge de la Politique scientifique, Guy Verhofstadt, et aboutit au Conseil national du travail à l'adoption de la convention collective n° 39 du 13 décembre 1983 concernant l'information et la concertation sur les conséquences sociales de l'introduction des nouvelles technologies¹¹. Elle organise concrètement le droit à l'information au conseil d'entreprise ou à la délégation syndicale et la concertation sur les mesures d'accompagnement.



Extrait de la convention collective n° 39 du 13 décembre 1983 concernant l'information et la concertation sur les conséquences sociales de l'introduction des nouvelles technologies.

« Article 2 § 1er. Lorsque l'employeur a décidé d'un investissement dans une nouvelle technologie et lorsque celui-ci a des conséquences collectives importantes en ce qui concerne l'emploi, l'organisation du travail ou les conditions de travail, il est tenu, au plus tard trois mois avant le début de l'implantation de la nouvelle technologie, d'une part de fournir une information écrite sur la nature de la nouvelle technologie, sur les facteurs qui justifient son introduction ainsi que sur la nature des conséquences sociales qu'elle entraîne, et d'autre part, de procéder à une concertation avec les représentants des travailleurs sur les conséquences sociales de l'introduction de la nouvelle technologie. [...]

Article 4 La concertation visée à l'article 2, paragraphe 1^{er}, porte sur :

- les perspectives de l'emploi du personnel, la structure de l'emploi et les mesures d'ordre social projetées en matière d'emploi;
- l'organisation du travail et les conditions du travail;
- la santé et la sécurité des travailleurs;
- la qualification et les mesures éventuelles en matière de formation et de recyclage des travailleurs [...]

« Syndicalisme, démocratie et solidarité », 24-27 avril 1985

La thématique de ce XXVIII^e Congrès statutaire porte sur la participation. En amont, la CSC lance une consultation auprès de ses membres tandis que les fédérations régionales et les centrales sont invitées à composer une délégation reflétant la pluralité de leurs militant-e-s (hommes, femmes, jeunes, pensionnés ou prépensionnés, migrants, sans-emplois). Dans le contexte de marasme économique, une tension existe entre l'appareil syndical et la base militante, entre l'autonomie locale et la pérennité de l'organisation, qui semble irréductible¹². C'est un nœud que le congrès va devoir dénouer. À partir de mars 1985, *Info CSC* part à la rencontre des

militant-e-s dans les sections locales, dans les comités d'usine ou les délégations syndicales, et interroge la dynamique de participation. Il questionne les permanent-e-s sur leur manière de vivre leur engagement syndical et invite à réfléchir à leur fonction « de porte-parole du groupe de base autant que le haut-parleur de l'organisation »¹³. Il faut repenser l'action syndicale alors que le rapport de force n'est pas favorable au syndicat et que les stratégies patronales visent à « casser » les relations collectives. Hors de l'entreprise, l'action interprofessionnelle locale impose de trouver de nouveaux modes d'action dans les lieux de vie des affilié-e-s des thématiques innovantes : la bataille des prix, les banques, les transports collectifs, les services. La « base » syndicale s'est élargie tandis que 550 000 personnes sont « à côté » du travail. La

question de la solidarité devient alors essentielle. Comment dans cette classe ouvrière en mutation, la CSC pourra-t-elle intégrer et faire sienne la parole des groupes les plus vulnérables: les chômeurs, les jeunes, les femmes, les immigrés, sans que se créent des ghettos spécifiques? Les quelque 850 délégué-e-s au congrès devront se positionner et dégager les lignes d'action pour les cinq années futures.

Jef Houthuys, dans son discours d'ouverture, ne cache pas la difficulté du moment. « Le congrès » dit-il, « montre le visage d'un mouvement uni ou divisé, au service des travailleurs ou non, osant ou non regarder la vérité en face. Que nous soyons, en tant que mouvement syndical, porteur de contradictions, nous n'en doutons point. [...] ma conviction que c'est justement maintenant, dans les circonstances présentes, que les travailleurs ont le plus besoin de leur mouvement syndical, qu'ils doivent y trouver appui, force et courage [...] dans une organisation comme la nôtre, forte de son inspiration, de ses principes et de ses valeurs pour lutter contre l'égoïsme, le pessimisme et le fatalisme »¹⁴.

L'organisation et la participation sont soignées. Des outils audiovisuels sont mobilisés pour l'introduction générale et la présentation du rapport d'activité. Aux séances plénières succèdent des travaux en sections, avec plus de 89 carrefours réunis en trois assemblées thématiques pour les mises en commun des travaux, avant de se retrouver en séance plénière pour entendre la synthèse des groupes de travail, adopter les résolutions et applaudir les conclusions du congrès. Cette dynamique participative suppose une mobilisation en coulisses d'un important secrétariat et d'une kyrielle de rapporteurs et rapporteuses et un pilotage diplomatique de deux secrétaires nationaux, Willy Peirens et François Sabic, pour aboutir à une synthèse.

Les résolutions balisent tout le champ syndical: les nouvelles technologies, la formation, l'information, le groupe de travail entreprise, l'action Prix-consommation, l'emploi et les

alternatives via la Fondation André Oleffe, les pouvoirs spéciaux, la modération salariale, la sécurité sociale, le congé d'éducation et la formation permanente, l'emploi, la politique industrielle, le secteur public (administration, entreprises publiques, enseignement), la politique des prix, l'énergie... Sans surprise, l'assemblée valide l'action syndicale dans le secteur du non marchand, l'intégration des cadres, et réaffirme la place dans la CSC, des femmes, des sans-emplois, des jeunes, des travailleurs immigrés, des prépensionnés, des travailleurs en atelier protégé, autant de groupes qui ont leur dynamique propre.

La résolution d'actualité 34 exprime le souhait que les interlocuteurs sociaux reprennent le chemin du dialogue et des négociations interprofessionnelles, seules garantes d'une avancée sociale pour tous les salarié-e-s¹⁵. La résolution 92 porte sur l'adaptation des structures du syndicalisme chrétien aux faits régional et communautaire et exprime le vœu que s'installent des organes de concertation pour les compétences des Régions et Communautés associant les interlocuteurs sociaux¹⁶. Ces 98 résolutions et leurs sous-points, les 5 pages des résolutions d'actualité, sont le cahier des charges de la CSC qu'il faut mettre en œuvre. Rendez-vous est donné pour une évaluation en 1987.

Le Congrès d'évaluation « Continuer à construire ensemble », 27 juin 1987

Le congrès d'évaluation, qui se tient le 27 juin 1987 à Liège, intervient après les manifestations liées aux festivités du centenaire de la CSC et les élections sociales qui ont vu le succès de la CSC. Il confirme « ce qu'une campagne électorale bien menée et des années de travail syndical ont mis en lumière: le mouvement syndical chrétien est un creuset d'idées nouvelles; il s'appuie sur une organisation forte qui a le sens des réalités et dont les délégués comme les services ont su rester proches des gens »¹⁷.

Six pistes d'action sont analysées: le renforcement du syndicalisme d'entreprise, un nouveau dynamisme de l'action locale interprofessionnelle, le rôle et l'action des groupes spécifiques, la démocratisation de l'action syndicale, l'action à la base dans un contexte de solidarité plus large et une nouvelle pratique de la communication. Sur ce dernier point, la CSC montre depuis peu un intérêt pour l'image qu'elle donne d'elle-même et pour réaffirmer son identité, «sans fioritures».¹⁸ Josly Piette, secrétaire fédéral de Liège depuis 1982, donne le ton: «Présente aux exigences et aux défis de son temps, la CSC manifeste un syndicalisme qui ne se laisse pas leurrer par les modes idéologiques de son époque. Telle est farouchement sa liberté. [...] Nous avons résolument opté pour un syndicalisme nouveau, un syndicalisme de propositions, un syndicalisme de négociations, un syndicalisme responsable, indispensable pour la société à laquelle il rend des services indispensables pour la démocratie dont il est une pièce maîtresse»¹⁹.

**Bureau du Congrès
d'évaluation de la CSC
« Continuer à construire
ensemble », Liège,
Palais des congrès,
27 juin 1987.**

**De gauche à droite:
Luc Cortebeek, André
Maillard, Robert D'Hondt,
Jef Houthuys, Willy Peirens,
Robert Vandepoele.**

(CARHOP, fonds CSC – service Presse)



Le congrès réaffirme que la CSC vaut ce que valent ses délégué·e·s. Ils sont la force du syndicat et définit des priorités: la formation et l'information sont essentielles. L'action syndicale doit se préoccuper du personnel à statut précaire et des petites et moyennes entreprises (PME), avec des pratiques nouvelles comme la délégation par bassin, par zoning, et comme toujours, l'abaissement des seuils pour les organes de concertation²⁰. L'action locale interprofessionnelle s'ouvre à des collaborations avec le MOC et d'autres partenaires, sur des nouvelles problématiques: transports, aménagement du territoire, protection de l'environnement.²¹ Les groupes spécifiques sont stratégiques pour

un syndicalisme moderne dans une société multiculturelle. Des efforts restent à faire en matière de participation à la décision, mais cela demande du temps. L'élargissement du congé éducation payé devrait permettre de promouvoir un syndicalisme responsable et critique²². Le congrès se tourne vers l'avenir: l'opération Marguerite pour le recrutement de nouveaux membres, le mouvement Étudiants-Jeunes CSC, la Charte de la travailleuse qui est une plateforme commune des femmes CSC et FGTB, et un mouvement de sans-emplois dynamique, qui, lors de leur deuxième forum, en mars 1988, lance de nouvelles initiatives.

La CSC entérine le fait régional et communautaire

Le Comité régional wallon (CRW)

Après un long cheminement, le Comité de la CSC en octobre 1978 décide d'adapter l'organisation aux nouvelles réalités institutionnelles. Le Comité régional wallon se réunit pour la première fois le 26 février 1979.

Construire une identité syndicale wallonne, dans une CSC unitaire

L'Assemblée wallonne des militant·e·s et délégué·e·s de la CSC, qui se réunit à Huy le 27 janvier 1979, adopte les priorités d'une action syndicale adaptée aux problèmes de la Région wallonne²³. Dans la foulée, les membres du CRW entrent en discussion avec l'Interrégionale wallonne de la FGTB pour élaborer un programme commun «Priorité à l'emploi» présenté à la presse le 16 mars 1979²⁴. Cette conférence de presse est suivie d'une journée d'action commune le

29 mars 1979. Au Bureau de la CSC, le manifeste commun ne passe pas. Plusieurs membres estiment que le CRW outrepassé ses compétences, que la proclamation «Priorité à l'emploi» n'est pas conforme au programme national de la CSC et que la journée d'action wallonne n'a fait l'objet d'aucune concertation. Or, c'est la caisse nationale de résistance qui va devoir couvrir l'évènement. La crise est ouverte et le Bureau ne consacre pas moins de quatre séances²⁵ à tenter de trouver un compromis sauvegardant l'unité syndicale. La journée d'action est maintenue pour ne pas désavouer «les amis syndicalistes wallons», mais, conclut le président, «prendre acte, ce n'est pas se déclarer d'accord, c'est laisser faire. [...] Usons de prudence et restons fidèles au maintien de l'unité. Cependant les Wallons se sont engagés dans une voie où ils ne peuvent rebrousser chemin»²⁶. *Au travail* publie le 16 mars 1979 une mise au point: «Il ne faut pas dramatiser les divergences qui peuvent intervenir

INTERRÉGIONALE WALLONNE
DE LA F.G.T.B. COMITÉ RÉGIONAL WALLON
DE LA C.S.C.

FÊTER LA WALLONIE, C'EST SE BATTRE POUR ELLE

SE BATTRE CONTRE LE DÉCLIN

- la situation de l'emploi est dramatique
- le patronat se débîne
- l'Etat central est inefficace et pénalise la Wallonie

SE BATTRE POUR UNE AUTRE POLITIQUE

- Restructurer notre sidérurgie, notre textile
- Développer nos industries du papier, du verre, de la construction, des fabrications métalliques, de la chimie, de l'agro-alimentaire...
- Exploiter nos ressources : bois, eau, pierre, gaz, charbon...
- Concrétiser enfin nos projets : solaire, logement, chauffage urbain, isolation thermique, transports en commun...

SE BATTRE POUR LE FÉDÉRALISME

LA WALLONIE doit construire elle-même son avenir
Une nouvelle réforme institutionnelle s'impose.
Nous avons besoin d'une large autonomie dans un cadre fédéral, de pouvoirs importants et de moyens financiers suffisants.

**SE BATTRE POUR UNE MAJORITÉ
PROGRESSISTE EN WALLONIE**

Par le rassemblement des travailleurs, base du rassemblement des progressistes.
Une autre politique, c'est une majorité progressiste.

SE BATTRE POUR

QUE LE PATRONAT et les holdings s'engagent concrètement et financièrement sur des projets précis.
QUE L'EXÉCUTIF WALLON réalise les objectifs de développement de la WALLONIE.

**SE BATTRE POUR LA RELANCE
CONTRE LA RÉGRESSION**

En solidarité avec les organisations nationales, le Front Commun de Wallonie :

- s'oppose à toute manipulation de l'index
- rejette la cotisation de solidarité et la diminution des allocations sociales

Ed. resp. : J. GAYETOT, rue Haute 42, 1000 Bruxelles; R. D'HONDT, rue de la Loi 121, 1040 Bruxelles.

Affiche : déclaration commune du Comité régional wallon de la CSC et de l'Interrégionale wallonne de la FGTB « Fêter la Wallonie, c'est se battre pour elle », Namur, septembre 1979. (CARHOP, coll. affiches)

à l'intérieur du syndicalisme chrétien [...] elles peuvent parfaitement s'y exprimer [...]. Il n'en demeure pas moins que les disparités sociales, économiques et politiques des composantes régionales dans la Belgique d'aujourd'hui, interrogent la CSC. Il lui faudra sans nul doute dans un proche avenir préciser l'adaptation de ses structures à la réalité régionale»²⁷. La manifestation du 29 mars à Namur est un succès avec quelque 85 000 participant-e-s²⁸.

En réaction à ce débat difficile, le Vlaams régionaal comité de la CSC se réunit le 15 mars 1979. Le président du VCR dépose, au Comité du 15 janvier 1980, une motion sur les relations entre les Flamands et les Wallons au sein de la CSC: il demande au Bureau de la clarté, la révision des structures, l'examen des moyens financiers et une mise au point sur les options et les actions à mener²⁹. Émile Remouchamps, secrétaire fédéral de Liège et président du CRW, répond à son homologue: si la méthode pose question, car elle dramatise un processus de révision des structures qui est en cours, il rejoint les préoccupations du VCR et insiste sur l'adaptation des structures de la CSC à cette nouvelle réalité, en souplesse, en fonction des besoins de chaque région. Il rejette l'aventure d'une CSC qui évoluerait en parallèle. Tous y seraient perdants, les plus faibles sans doute, mais les forts ne seraient pas épargnés. « Cette solidarité », dit-il, « va au-delà des situations financières, elle est fondée sur des valeurs humaines, morales et spirituelles qui sont la vraie richesse de notre mouvement. Cette solidarité devrait nous permettre de résoudre nos difficultés internes »³⁰.

Les fêtes de *La Cité* qui se déroulent à Liège, les 10-11-12 octobre 1980, sont à nouveau l'occasion de rassembler plus de 1 000 militant-e-s wallon-ne-s qui réaffirment leur souhait d'une confrontation tripartite sous l'égide de l'exécutif de la Région wallonne, de préférence avec l'interrégionale wallonne de la FGTB, « pour définir ensemble, les axes d'une politique régionale pour sortir de la crise sans toucher aux acquis des travailleurs »³¹.

Construire un front commun syndical dans le respect

Le CRW est souvent en tension entre l'attentisme prônée à la CSC nationale vis-à-vis du gouvernement et les mobilisations lancées par la seule FGTB. L'action du 8 février 1982 est assez exemplative de cette posture inconfortable. Pour les élections législatives de novembre 1981, le CRW lance, avec la FGTB, un « Appel aux travailleurs, à la population et aux forces progressistes de Wallonie ». L'accord du gouvernement Martens-Gol connu, le CRW l'examine et rejette les pouvoirs spéciaux et ce programme de droite en totale contradiction avec les positions prises par la CSC³². Il organise des assemblées syndicales pour les militant-e-s et une journée d'étude pour les permanent-e-s le 27 janvier 1982 à Nassogne où la préférence pour une action interprofessionnelle dans la CSC unitaire est réaffirmée³³. Sans attendre le résultat des discussions au sein de la CSC nationale, la FGTB lance un mot de grève de 24 heures pour le 8 février. Le 2 février 1982, l'Assemblée des délégué-e-s et militant-e-s des fédérations wallonnes « regrette que l'action nationale interprofessionnelle n'a pu être mise sur pied à ce jour et [...] que l'interrégionale wallonne de la FGTB n'ait pas pris en compte tous ses efforts pour atteindre cet objectif et lui ait fait publiquement un procès d'intention de ne pas respecter ses engagements antérieurs »³⁴. Elle vote la participation à la grève d'avertissement de 24 heures pour dénoncer les mesures portant sur l'index, la fiscalité, la sécurité sociale, les cadeaux aux entreprises. Le Bureau national de la CSC, sans faire allusion à cette décision du CRW, regrette la précipitation de la FGTB de décider d'une grève de 24 heures et redit sa volonté de consulter le gouvernement. La grève du 8 février 1982 est bien suivie en Région wallonne et à Bruxelles. Elle se prolonge par une semaine d'actions en front commun, le 2 mars à Liège, le 3 à Namur, au Brabant wallon et dans le Luxembourg, le 4 à Mons, dans le Borinage, le Centre et dans le Hainaut occidental, le 5 mars à Charleroi. Le 6 mars 1982, les responsables wallons observent que les actions de 24 heures ne touchent pas

leurs objectifs. Ils rappellent leur attachement à une action nationale interprofessionnelle et appellent à des nouvelles formes de luttes solidaires dans les entreprises, avec les consommateurs et les épargnants. Ils observent que « lorsque la FGTB parle d'action nationale, il s'agit en fait d'un vœu pieux, mais qu'en réalité les régionales flamandes de la FGTB sont réticentes aux actions préconisées »³⁵.

Le 11 juin 1983, les délégué-e-s wallons rejettent par 52,8%, la nouvelle proposition de la FGTB de mener le 16 juin 1983 une action wallonne commune contre le gouvernement. Ils n'acceptent plus de se plier « aux exigences étroites du calendrier tactique du seul syndicat socialiste ». La conclusion s'impose. « Les Wallons de

la CSC doivent s'habituer à se comporter non plus en minoritaire, mais en partenaire à part entière. [...] Cette reconversion mentale devra elle aussi toucher un syndicalisme socialiste qui croit encore trop facilement, chez les Wallons, que la lutte des travailleurs est son monopole. »³⁶

Dans les discours, le CRW et l'Interrégionale wallonne de la FGTB disent privilégier l'union des forces syndicales et, si possible, l'action commune. La CSC wallonne précise toujours dans le respect mutuel et la transparence. Vis-à-vis du gouvernement Martens-Gol, s'il existe du côté de la CSC wallonne et francophone, une tendance à ne pas laisser la FGTB seule dans la contestation du gouvernement jugé trop néolibéral, Robert D'Hondt, lui, estime que « les socialistes, certainement du côté wallon, préfèrent être des spectateurs au balcon que de lutter dans l'arène »³⁷.

Le projet « Syndicalisme 80-90 » est adopté (15 décembre 1984)

Entretemps, le CRW ouvre un chantier de réflexions « Syndicalisme 80-90 ». Les changements économiques et sociaux se traduisent par un repli du mouvement syndical et un affaiblissement de son rapport de force tant vis-à-vis

Logo de « Syndicalisme 80-90 », 1984.
(CARHOP, fonds CSC – Stéphan Lepoutre, n° 72 (prov.))





Assemblée wallonne
« Syndicalisme 80-90 »,
Nassogne, 15 décembre 1984
 (CARHOP, Fonds CSC – service Presse)

des pouvoirs économiques, financiers que politiques. Pour contrer cette tendance, le syndicalisme doit se renforcer au niveau de ses services et renouveler ses modalités d'actions et de contrôle.³⁸ En octobre 1981, un premier texte d'orientation est présenté. La consultation est lancée à l'Assemblée wallonne de Liège de mars 1982 et se poursuit dans des groupes de réflexion et par des journées de formation pour aboutir le 15 décembre 1984, à l'adoption des 79 propositions de *Syndicalisme 80-90* où la CSC wallonne précise son projet pour la Wallonie: fixer le capital et éviter la désindustrialisation, maîtriser l'installation et l'utilisation des nouvelles technologies, répartir le travail disponible. Elle veut recoaliser les travailleurs sur des enjeux larges, en front commun syndical, par la négociation et leur évaluation, favoriser la démocratie syndicale et

poursuivre la recherche d'actions nouvelles et des modalités des luttes qui visent « l'interprofessionnalisation de la vie professionnelle et la professionnalisation de la vie interprofessionnelle », en articulation avec les organisations du MOC. Cela doit se traduire par l'insertion des groupes spécifiques dans le mouvement syndical et par la création de groupes d'action syndicale dans les petites et moyennes entreprises (PME), pour la promotion de la consommation (opération points verts et contrôle des prix), la mise en place d'un groupe Action santé pour réfléchir aux enjeux syndicaux dans ce secteur, d'un groupe Crédit-épargne, mais aussi sur la politique industrielle et recherche (télécommunication, rôles du service public et secteur privé en Wallonie), sur les transports en commun, la politique énergétique ou encore la réduction du temps de travail. C'est toute la vie quotidienne et sociale qui est la cible de cette nouvelle dynamique qui implique les militant·e·s, actifs et non actifs, jeunes et moins jeunes, hommes et femmes.³⁹

Appel pour un rassemblement politique progressiste

La déclaration commune CSC-FGTB du 16 mars 1979 appelait à la constitution d'une majorité progressiste en Wallonie. Le CRW soutient donc l'initiative du MOC⁴⁰ de créer un mouvement politique le 28 février 1982, Solidarité et participation (SeP), mais, rappelle Robert D'Hondt, « le mouvement syndical [...], s'il doit être politisé au bon sens du terme, doit rester sur son terrain, il doit demeurer autonome »⁴¹. Quand SeP devient un parti politique, plusieurs dirigeants wallons ne suivent plus, même si *Syndicalisme 80-90* évoque dans une résolution « d'œuvrer à la réussite de SeP », signe d'une défiance aux partis existants.

Approfondir la régionalisation : la question des secteurs nationaux

Lors d'une assemblée extraordinaire du 11 juin 1983 à Nassogne, le CRW opte pour une régionalisation approfondie des secteurs nationaux non pas dans le cadre de la loi du 8 août 1980,

mais avec une nouvelle approche qui intègre les infrastructures publiques, les travaux publics, les institutions de crédit, la politique énergétique, la politique agricole, la politique des commandes publiques, le Fonds d'investissement stratégique, l'ensemble de la politique de la recherche scientifique.⁴² Il faut donner à la Région les moyens et les outils adéquats de son redéploiement.

En ce qui concerne le dossier sidérurgique proprement dit, le CRW prend acte et soutient partiellement le plan Gandois, du nom de Jean Gandois, industriel français, appelé par Martens pour faire un audit sur la situation de l'acier wallon. Ce plan propose une rationalisation de la production, une restructuration et une répartition entre les différents bassins visant à optimiser les outils. La CSC wallonne, réunie à Nassogne, insiste pour que cette politique de reconversion s'inscrive dans une politique industrielle volontariste qui repose sur différents outils économiques, financiers et stratégiques (commission industrielle, le Fonds régional d'investissement, les sociétés Invest, le contrat de reconversion et la formation d'administrateurs publics).⁴³ « Nassogne », commente *Au travail*, « suscitera beaucoup de commentaires, mais restera longtemps un grand moment du syndicalisme chrétien et peut-être un tournant dans l'histoire du syndicalisme chrétien wallon »⁴⁴.

Le 24 juin 1983, les syndicats wallons de la CSC et de la FGTB rencontrent le Comité de l'acier où se retrouvent tous les ministres ayant une responsabilité dans le dossier de la sidérurgie. C'est la première fois que le gouvernement se concerta avec les interlocuteurs sociaux d'une des régions. La CSC wallonne participe à tous les organes installés par l'exécutif wallon, mais il s'agit davantage d'une consultation que d'une réelle concertation. En revanche, au Conseil économique et social de la Région wallonne, les dossiers s'enchaînent : le plan de restructuration de la SNCB, le projet du train à grande vitesse (TGV), les retombées pour la

Wallonie des commandes publiques notamment en matière de télécommunications, la restructuration de l'ONEM, la révision de l'application des lois d'expansion économique sont autant de dossiers qui sont examinés et pour lesquels le CRW prend position. Il s'impose comme acteur syndical à part entière.

Le Comité régional bruxellois (CRB)

Le Comité régional bruxellois de la CSC (CRB) est installé le 18 septembre 1983. C'est le fruit d'un long processus de négociations pour faire reconnaître la spécificité du CRB avec 19 communes au sein d'une Fédération bilingue Bruxelles-Hal-Vilvorde. Les tensions qui existent dans le monde politique se retrouvent dans le mouvement syndical. Le CRB se compose de 50 membres, représentant les sept secteurs interprofessionnels et les centrales professionnelles présentes sur la Région. Linguistiquement paritaire, il est attentif aussi à une présence des délégué-e-s issu-e-s des communautés immigrées. Son rôle est le même que celui des autres comités régionaux, mais la Région bruxelloise n'existe pas encore. Il traite de la politique industrielle, de l'emploi, mais également des sujets spécifiquement urbains: l'organisation des transports en commun, le logement, l'urbanisme, l'intégration et le droit des immigrés dont la situation est aigüe dans la capitale sont régulièrement abordés. Son bureau est composé de huit personnes: des permanent-e-s (fédération et centrales) et trois militant-e-s (une femme et deux hommes). Un secrétaire régional est nommé, il assure le pilotage du CRB. Malgré ses difficultés, Robert D'Hondt peut écrire dans le rapport d'activité de la CSC de 1984-1985 que les comités régionaux sont structurés et prennent la place qui leur revient⁴⁵. En 1988, les instances du CRB sont renouvelées, mais, pendant des années, il devra fonctionner sans budget, sans secrétariat et sans capacité propre de mener des recherches, ce qui

freine son développement et sa visibilité. En 1987, le CRB publie un premier outil intitulé *Bruxelles, carte d'identité socio-économique*⁴⁶ pour appréhender cette ville-région.

La Région bruxelloise présente des aspects bien particuliers avec une présence massive des navetteurs, une concentration immigrée, mais a aussi des atouts: le port de Bruxelles, des installations maritimes, des enjeux de développement économique comme la rénovation urbaine et industrielle, la formation des chômeurs, etc. C'est le siège de l'Union européenne, un centre d'affaires et un centre universitaire et hospitalier au niveau économique. Contrairement aux autres régions, c'est le Conseil économique régional du Brabant qui est l'instance de pilotage de la politique industrielle et sociale. Ce sera dès lors une revendication portée par tous les acteurs socio-économiques que d'exiger la mise en place d'un véritable organisme compétent pour la Région et les moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.

L'accord politique fixant le statut de la Région Bruxelles-Capitale est coulé dans la loi lors de la réforme de l'État de 1988. Après l'élection au suffrage universel le 18 juin 1989 du Parlement bruxellois, le premier gouvernement régional installe rapidement le Conseil économique et social de la région bruxelloise et l'Office régional bruxellois de l'emploi (ORBEM), aujourd'hui Actiris. Attendue depuis longtemps, la Région est accueillie avec soulagement par les interlocuteurs sociaux bruxellois, la CSC, la FGTB et l'Union des entreprises de Bruxelles qui présentent au nouvel exécutif bruxellois, un mémorandum avec leurs priorités: la réorientation des moyens d'expansion économique en faveur de l'aménagement d'infrastructures d'accueil aux entreprises industrielles de préférence aux aides directes, une politique spécifique du logement (rénovation de l'habitat), la coordination de la politique de placement et de formation avec la constitution d'un comité bruxellois de l'emploi et de

la formation, l'octroi de soutien aux initiatives ayant un objectif d'insertion sociale et professionnelle et enfin la transformation du Conseil économique et social de la région bruxelloise en organe de concertation régionale des interlocuteurs sociaux avec l'exécutif. Cette démarche constructive balise les orientations d'une région qui a des spécificités et qui doit relever des défis.⁴⁷

Les compétences communautaires

Pour les compétences relevant des Communautés, la CSC flamande décide de confier les matières communautaires au Comité régional flamand qui devient le Comité régional et communautaire flamand. Du côté francophone, le Comité communautaire francophone (CCF) se réunit pour la première fois en 1985. Il se compose des délégué-e-s des fédérations régionales et des centrales qui œuvrent dans les champs de compétence de la Communauté française de Belgique (aujourd'hui dénommée Fédération Wallonie-Bruxelles). Ce comité adopte le 24 septembre 1986, une charte, « Les fondements de notre action: ce que veut la CSC », et son propre programme syndical pour les élections sociales de 1987. Les restrictions budgétaires décidées à Val Duchesse en juin 1986 visent essentiellement les politiques sociales et de santé, la formation professionnelle et l'enseignement, ce qui met ces secteurs en tension. Jusque-là peu engagés dans l'action syndicale, le personnel de l'enseignement, de santé, de l'aide sociale, les éducateurs et éducatrices, se mettent en marche et clament leur opposition aux mesures d'économie prévues dans des secteurs où les budgets ont toujours été insuffisants pour rencontrer les besoins. Ils marchent pour la sauvegarde de l'emploi, mais aussi de la qualité des services rendus.

La prolongation de l'obligation scolaire à 18 ans est une opportunité pour mettre en chantier la formation en alternance revendiquée par

les Jeunes CSC. Le syndicat fait l'inventaire des initiatives parascolaires qui ont été mises sur pied avec les projets CST (cadre spécial temporaire) et les expériences pédagogiques alternatives, pour mener une réflexion cohérente avec les acteurs en partenariat avec le CIEP-MOC. La CSC francophone est présente, avec la FGTB wallonne et bruxelloise, dans des associations pluralistes qui œuvrent dans l'insertion socioprofessionnelle, l'alphabétisation, la communication, des lieux où l'innovation sociale est possible. Lors d'une journée d'étude tenue le 1^{er} février 1988 sur le thème de la santé, les enjeux et les syndicats, le groupe de travail Secteur social dresse un état des lieux et pointe les conditions de travail, le manque de concertation sociale, l'éclatement des lieux de négociation, la difficile identification des employeurs, une concertation difficile quand le pouvoir subsidiant est absent, etc. Autant de questions communautaires reprises par un nouveau groupe de travail qui se réunit une première fois en septembre 1988. Entre le CRW et le CCF, le dialogue est constant. Ils se partagent les groupes Santé, Endettement-crédit, qui glissent vers l'instance communautaire, tandis que le CRW transforme sa commission Politique industrielle et recherche en une commission économique wallonne qui intègre l'analyse macro-économique et les incidences sur la protection de l'environnement de l'activité économique.⁴⁸



Le Comité germanophone de la CSC⁴⁹

Tout comme les autres composantes communautaires et linguistiques de la CSC, son aile germanophone a un comité qui s'occupe de la politique syndicale et politique sur son territoire. Une particularité de la CSC germanophone est qu'elle fait partie de la CSC wallonne. Elle a la responsabilité de veiller au respect de la troisième langue nationale et d'organiser des services de qualité pour les affilié-e-s germanophones de la CSC. La taille de la Communauté (moins de 80 000 habitants) est un autre défi de la CSC qui compte plus ou moins 16 000 membres mais occupe plus de 80 % des mandats syndicaux.

Un Comité germanophone existe depuis les débuts de la CSC dans la « région » de langue allemande de Belgique. Celui-ci a connu des phases de grande activité et des moments de passivité. Le comité se compose des délégué-e-s des Comités interprofessionnels d'Eupen et de Saint-Vith, de l'ensemble des permanent-e-s germanophones, du secrétaire du CAB (MOC) ainsi que de l'aumônier. Depuis le début, le Comité s'est battu pour disposer d'un service presse et d'un service de traduction et de formation. Les résultats des revendications et négociations sont visibles aujourd'hui et sont une des forces de la CSC germanophone.

Avec la première réforme de l'État, le Rat der deutschen Kulturgemeinschaft (Conseil de la Communauté culturelle germanophone de Belgique) s'installe le 23 octobre 1973. Depuis, le Comité germanophone (CG) a pris forme et a forgé son identité comme organisation revendicative extraparlamentaire, avec la mise en place de la Communauté germanophone en 1983 et l'obtention de compétences législatives dix ans plus tard. Depuis le 1^{er} janvier 1989, la Communauté est compétente dans le domaine de l'enseignement et d'autres compétences qui lui seront octroyées, l'une après l'autre, dont celle de l'emploi depuis le 1^{er} janvier 2000 ce qui est un moment phare pour une organisation syndicale.

Avec la FGTB (minoritaire) et les organisations des employeurs, la CSC germanophone s'investit dans le SABA (Subregionaler Ausschuss für Berufsausbildung und Arbeitsbeschaffung - Conseil Subrégional pour la formation professionnelle et la création d'emplois - Organisation précurseur du Conseil économique et social, fondé en 1993), elle est active dans l'Arbeitsmarktbeobachtungsstelle Ostbelgien (ABEO - Observatoire pour l'emploi en Communauté germanophone) et elle est une des organisations fondatrices du WSR (Wirtschafts- und Sozialrat der DG, Conseil Economique et Social - Conseil économique et social de la Communauté germanophone) en 2010. Depuis sa création, le WSR a toujours été présidé par la CSC⁵⁰. Au travers du WSR, la CSC germanophone était et est active comme interlocuteur social dans les Conseils économiques et sociaux de la Grande Région et de l'Euregio Meuse/Rhin.

Le Comité germanophone de la CSC suit de près toutes ces activités sur son territoire. Des débats profonds et des analyses sous tous les aspects interprofessionnels réconfortent les mandataires dans l'exécution de leurs mandats. Le Comité germanophone joue un rôle majeur dans le processus de fusion des fédérations CSC Liège/Huy/Waremme avec la CSC Verviers et Région de langue allemande au 1^{er} janvier 2019. Le président du Comité germanophone était de facto vice-président de la fédération de Verviers et Région de langue allemande. Le Comité reste actif pour rencontrer les nouveaux défis de la société.

La révision des statuts de la CSC (1984)

Le 22 mai 1984, le Comité élargi de la CSC adopte les nouveaux statuts de la Confédération. Ils entérinent l'adaptation de la CSC à la régionalisation, intègrent la place des femmes et une plus grande participation des militant·e·s à la décision. «Il s'agit de mieux jouer notre rôle dans l'évolution de la gestion politique tout en garantissant la solidarité de la CSC dans son ensemble»⁵¹. C'est un long processus, précise le rapporteur, Willy Peirens. La CSC a installé dès 1978, ses comités régionaux, mais sans réviser ses statuts. Le groupe de travail initié par le Comité national du 22 septembre 1981 a pris le temps nécessaire pour examiner et intégrer les décisions relatives à la représentation des femmes dans les structures. Il a attendu aussi les discussions sur la caisse centrale de résistance tout en faisant face aux nombreux problèmes d'actualité. Désormais, les comités régionaux et communautaires sont reconnus et leurs compétences précisées. Un autre objectif est de mieux associer les affilié·e·s à la vie et aux structures du mouvement syndical, notamment les groupes spécifiques. C'est désormais possible avec le nouvel organe législatif de la CSC, le Conseil général qui se compose de 500 délégué·e·s. Les fédérations et les centrales sont tenues de constituer une délégation mixte, à la proportionnelle de leur nombre d'affilié·e·s, et désigner comme observateurs et observatrices, les militant·e·s des groupes spécifiques. Dans le débat qui suit la présentation des modifications statutaires, quelques voix (centrale du bois et bâtiment) s'élèvent contre le projet qui menace, à leurs yeux, l'unité de la CSC ou qui conteste (Centrale du textile) la sous-représentation des centrales professionnelles dans la composition statutaire des comités régionaux. Jef Houthuys insiste qu'au-delà des statuts, «c'est l'esprit qui anime le mouvement qui est important pour relever les défis actuels»⁵². Finalement, les nouveaux statuts sont adoptés par 244 voix pour, 24 contre et 22 abstentions.

Les instances officielles de la CSC sont composées désormais par le Congrès statutaire qui se réunit tous les quatre ans, le Conseil général qui se réunit deux fois par an (qui débat des lignes directrices, du budget et des comptes), le Comité national au moins une fois tous les mois et le Bureau deux fois par mois ou aussi souvent que la situation l'exige. Les statuts donnent de nouvelles attributions au Comité national, précisent une nouvelle composition du Bureau national où siège désormais un représentant par comité régional, et confirment la représentation des travailleuses.⁵³ Les comités régionaux et communautaires sont compétents dans des secteurs jusque-là peu évoqués au niveau interprofessionnel. Ils devront avoir la capacité de rencontrer ces nouvelles formes de militance et imaginer des réponses syndicales adaptées à ces milieux. À titre d'exemple, l'identification d'une structure communautaire permettra d'enclencher la concertation sociale dans le secteur non marchand, un fameux défi pour le syndicalisme du 21^e siècle⁵⁴.

La CSC face à la politique du gouvernement Martens-Gol (1981-1988)

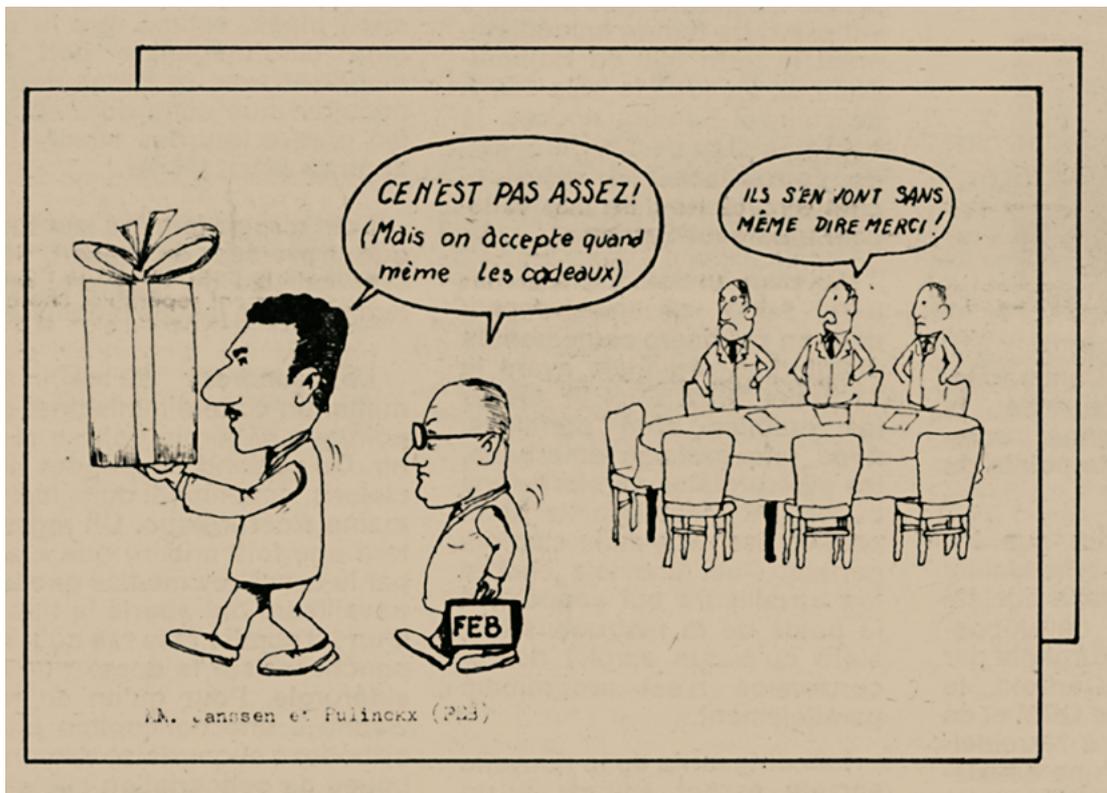
Le 15 décembre 1981, le gouvernement Martens V dépose son programme et annonce vouloir faire appel aux pouvoirs spéciaux ce qui suscite l'inquiétude du Bureau de la CSC qui rappelle qu'aucune mesure intéressant directement les travailleurs et travailleuses ne peut être traitée sans concertation ni négociation préalable avec les syndicats. À l'examen, le programme gouvernemental est très éloigné des positions de la CSC du 27 novembre 1981, mais au vu de la situation économique et financière extrêmement préoccupante, le Bureau de la CSC accepte le principe d'une modération des salaires et des revenus à condition que les efforts soient répartis de manière égale entre toutes les classes sociales avec une protection des revenus les plus faibles. La CSC rappelle son exigence de créer un emprunt spécial de crise pour financer la politique industrielle, un impôt de crise pour sauver la sécurité sociale et des mesures de lutte contre la fraude fiscale. Le gouvernement reçoit une délégation de la CSC et de la FGTB, mais maintient sa feuille de route avec la promesse de les consulter pour la mise en œuvre.

Le Bureau de la CSC du 13 janvier 1982 acte cette ouverture et dresse la liste des points divergents avec l'accord de gouvernement: les entreprises reçoivent 100 milliards d'avantages nouveaux (modification de l'indexation, allègement des charges sociales et avantages fiscaux), sans plan industriel cohérent et sans critères stricts pour les aides publiques. Le volet emploi privilégie le temps partiel, les occupations temporaires et un troisième circuit qui n'a rien voir avec le projet du même nom de la CSC. Des pertes d'emploi sont prévues

dans la fonction publique, l'enseignement ... En matière des revenus et de pouvoir d'achat, la CSC dénonce une politique de deux poids-deux mesures: perte pour les salarié-e-s et les allocataires sociaux, mais avantages fiscaux aux plus riches pour l'achat d'actions⁵⁵ par la réduction des taux d'imposition des tranches supérieures et la globalisation du revenu cadastral et pour les professions libérales et des indépendants, des mesures vagues. Malgré cela, le Bureau adopte une attitude attentiste et estime prématurée toute action éventuelle⁵⁶. Au Comité national du 26 janvier 1982 qui doit décider de la stratégie à suivre, les Wallons plaident pour une grève nationale et interprofessionnelle de 24 heures en front commun, mais d'autres, surtout les centrales ouvrières, estiment l'action prématurée et non statutaire. Au terme d'un débat difficile, le Comité décide de demander des éclaircissements au gouvernement, de continuer les pourparlers avec la FGTB. Le CRW décide alors de mener seul la grève d'avertissement avec la FGTB, le 8 février 1982.

Concertation ou consultation avec le gouvernement ?

Comme promis, le gouvernement accepte une concertation sur les prix, le pacte pour l'emploi, la sécurité sociale et la politique industrielle. FGTB et CSC préparent une position commune pour une rencontre qui se tient le 1^{er} mars 1982, mais, remarque Robert D'Hondt, ce n'est pas une véritable concertation. Il émet des réserves sur la juste répartition des efforts et l'emploi dans les entreprises qui bénéficient d'allègement dans les cotisations sociales: «Si les travailleurs



sont d'accord de faire des sacrifices, il ne s'agit aucunement de donner un chèque en blanc aux entreprises et, avec cette masse financière, le gouvernement doit mener une politique de l'emploi cohérente»⁵⁷.

Le gouvernement Martens-Gol agit vite. La loi du 2 février 1982 lui accorde les pouvoirs spéciaux jusqu'au 31 décembre 1982 dans une série de matières: réduction des coûts des entreprises, limitation des dépenses publiques, équilibre financier de la sécurité sociale, promotion des exportations et des commandes publiques, diminution de 3% de la masse salariale globale. Ce sera près de 20 arrêtés royaux qui seront pris pendant cette période⁵⁸. Le 21 février, il dévalue le franc belge de 8,5%⁵⁹ et prend des mesures d'accompagnement, le blocage des prix⁶⁰ et la suspension de la liaison des salaires à l'indice des prix à la consommation⁶¹. La CSC prend acte.

Dessin :
échec de la concertation sociale,
1981.

(Au travail, 29 mai 1981, p. 3)

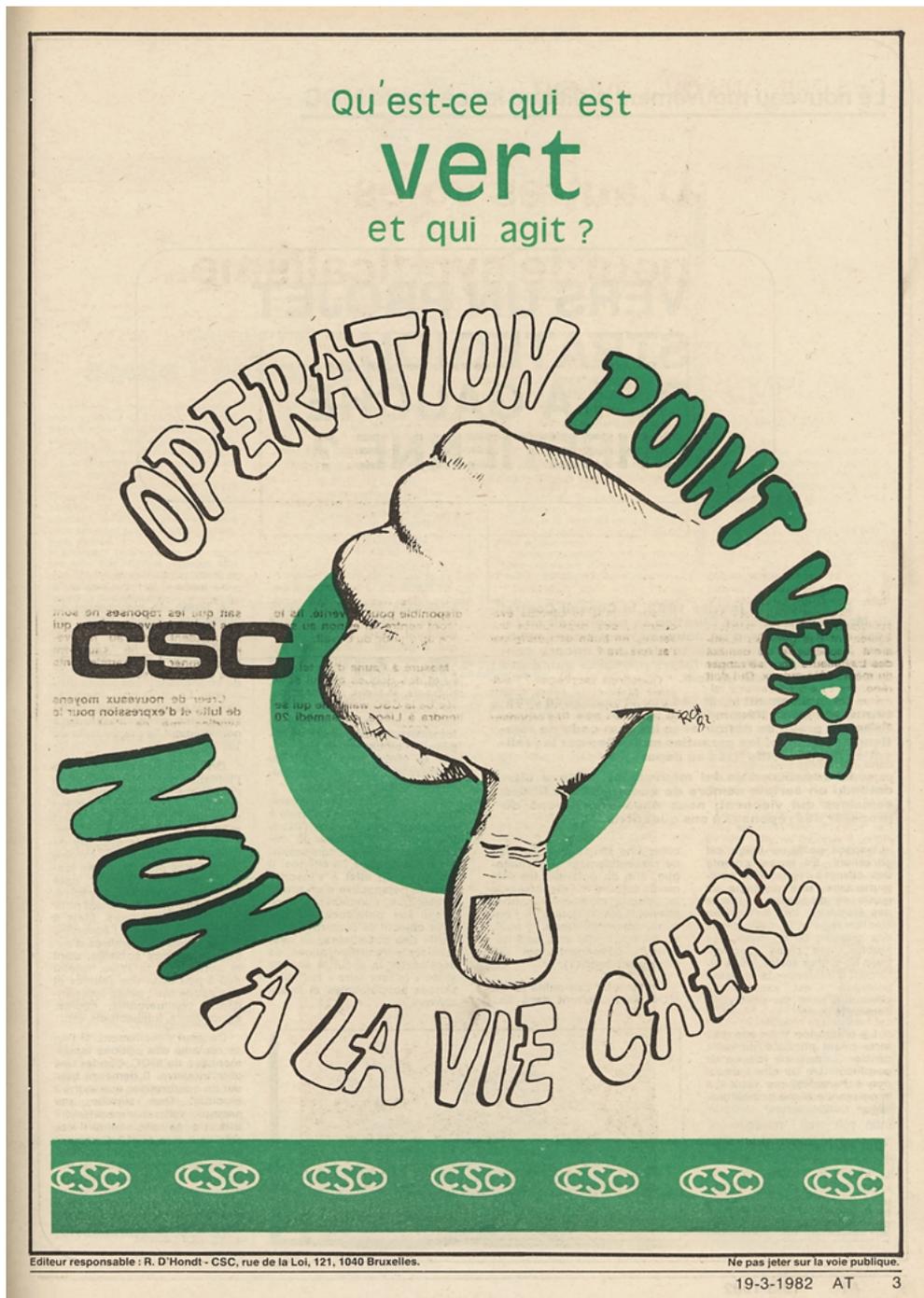
Pour elle, l'opération doit réussir et avoir des effets positifs sur l'emploi. Une dévaluation avantage les exportations et rend les importations plus coûteuses ce qui, à terme, produit un effet sur les prix et sur l'index d'où la décision du gouvernement de contrôler les prix et de suspendre l'index. La dévaluation pénalise l'épargne des ménages qui perd de sa valeur. *Au travail* estime que «la dévaluation comme outil pour la croissance industrielle est un pari». Rien ne dit que les entreprises exportatrices, une fois leur marge bénéficiaire rétablie, vont investir dans l'activité économique, dans l'innovation technologique et dans de nouveaux postes de travail.⁶²

Le Comité national de la CSC du 2 mars 1982 doit prendre position. Plusieurs plaident, vu la gravité de la situation, pour la concertation et la suspension de toutes formes d'action. La Centrale chrétienne des services publics dénonce l'attitude paradoxale du gouvernement qui, d'un côté, préconise le blocage des prix et des salaires et, de l'autre, augmente les tarifs dans les entreprises publiques. La centrale annonce son plan d'action: informer les usagers, organiser une journée «tarif zéro» et une grève d'avertissement de 24 heures dans les chemins de fer.⁶³ Les assemblées wallonnes sont prêtes à passer à l'action pour défendre le secteur public visé par l'austérité et cherchent des nouvelles modalités d'action. Une ligne de fracture se dessine entre les militant·e·s prêts·e·s à se mobiliser et le relatif attentisme des dirigeants nationaux. Cette tension se reflète au niveau interne où deux stratégies s'affrontent. L'une incarnée par le président, Jef Houthuys, suivi par une partie du Bureau, est de contre-carrer les aspects néolibéraux de la politique gouvernementale, avec l'appui de l'ACW-MOC et des ministres démocrates-chrétiens au sein du gouvernement. L'autre tendance estime que le point de rupture avec la politique d'austérité du gouvernement est atteint et qu'il faut exprimer clairement que cela ne va pas. À titre d'exemple, la discussion au Bureau de la CSC sur la réforme fiscale du gouvernement, le 15 novembre 1983,

exprime bien cette dualité. La réforme impose davantage le revenu des ménages qui cumulent un revenu salarié et une allocation de chômage, mais accorde une amnistie fiscale à d'autres contribuables. Les échanges sont vifs: «Les actifs demeurent disposés à faire preuve de solidarité, mais pour eux, l'amnistie est immorale et inacceptable»⁶⁴. D'autres se rallient à la proposition du Jef Houthuys: «Nous devons tout mettre en œuvre pour améliorer le projet de loi». Un dernier intervenant clôt la discussion: «Nous avons la position du Comité. Les hommes politiques ont leurs responsabilités, nous avons les nôtres. Pour nous, l'intérêt des travailleurs priment. Nous avons perdu les élections sociales et en plus chaque jour, nous perdons des membres. La situation est grave. Nous sommes coincés entre le gouvernement qui ne nous écoute pas et la FGTB»⁶⁵.

La campagne «Point vert. Non à la vie chère!»

La CSC lance son propre système de contrôle des prix. Ce type d'opération, réalisée avec l'aide de Vie féminine et de la *Kristelijke arbeiders vrouwenbeweging* (KAV), avait déjà prouvé son efficacité par le passé, lors du passage à la TVA, en 1970, et lors d'une certaine manipulation de l'index, en 1975. Chaque fédération est invitée à organiser des équipes de volontaires pour relever les prix d'un certain nombre de produits courants et à désigner un coordinateur de campagne. Les données sont centralisées au service des prix de la CSC. En avril 1982, une première évaluation est présentée à la presse. Quelque 2 000 opérateurs et opératrices ont fait les relevés et observé les stratégies de contournement de la loi: changement des étiquettes, baisse des réductions proposées, produits alternatifs. Les biens et services repris dans la liste de l'indice officiel des prix à la consommation sont épargnés. Les augmentations portent sur les autres produits entraînant de fait un décalage entre l'index officiel et la hausse réelle du coût de la vie. Avec cette



« Opération point vert. Non à la vie chère », 19 mars 1982.

(Au travail, n° 12, 19 mars 1982, p. 3)

opération, la CSC veut informer les consommateurs et faire pression sur le gouvernement pour qu'il prenne les mesures de contrôle et les sanctions nécessaires.

L'opération point vert trouve un prolongement dans des journées d'étude, comme celle du 22 avril 1983, organisée de concert avec Vie féminine, qui abordent les problématiques de la consommation des ménages, la fourniture d'électricité et du gaz et la lutte contre la précarité énergétique, le contrôle de l'index et l'urgence d'une nouvelle méthode pour calculer les biens d'usage. Le service d'étude de la CSC fournit un important travail d'analyse des données. L'opération point vert se mue en un combat contre la précarité et l'exclusion qui mobilise tous les groupes de la CSC.

La CSC appelle à une manifestation nationale interprofessionnelle (27 mars 1982)

En mars 1982, l'annonce des mesures destinées à combler le déficit de 42 milliards dans la sécurité sociale est un choc. Toutes les branches de la sécurité sociale sont visées. Si l'indexation des allocations sociales minimales est sauvegardée, une panoplie de mesures porte sur la compression des dépenses et sur la recherche de recettes nouvelles. Dans l'assurance maladie-invalidité (AMI), la hausse du ticket modérateur est prévue pour certaines prestations comme les préparations pharmaceutiques, les frais de déplacement des médecins. Le prix de certaines interventions sont bloqués et une attention particulière est accordée à la surconsommation de prestations en biologie clinique, radiologie, etc. Les hôpitaux sont priés de réduire leurs dépenses. C'est dans l'assurance chômage que l'effort demandé est le plus grand avec 15 milliards de francs: les mesures prises sont la réduction de 4% de toutes les

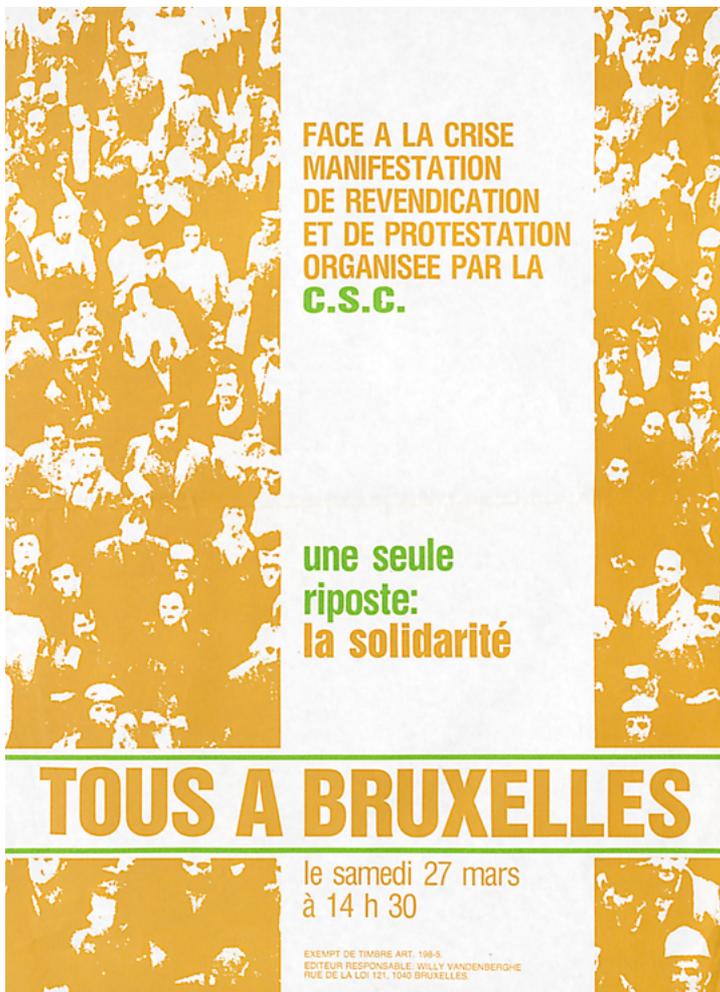
indemnités, la réduction en plus de 6% des allocations des cohabitant-e-s, de nouveaux taux pour les allocations d'attente des jeunes de 18 à 25 ans admis sur base des études avec des mesures d'accompagnement. D'autres mesures visent les travailleurs et travailleuses à temps partiel, les chômeurs et chômeuses âgé-e-s. La législation en matière de chômage fera l'objet d'une application stricte ce qui signifie davantage de sanctions et d'exclusions. Les recettes sont recherchées dans le contrôle renforcé de l'incapacité de travail et par le transfert des surplus des autres caisses (accidents de travail) vers l'AMI. Dans le secteur des allocations familiales, il serait demandé une contribution aux isolé-e-s et aux ménages sans enfant. Le pécule de vacances des prépensionné-e-s est mis à contribution tandis le solde positif de la caisse d'allocations familiales est transféré vers l'assurance pension, ce qui fait bondir les syndicalistes chrétiens. Des recettes nouvelles sont également prévues comme le déplafonnement des cotisations et un financement alternatif de la sécurité sociale.

Le troisième train de mesures ne passe pas non plus. Le gouvernement, après une rencontre avec les interlocuteurs sociaux, amende son projet à la marge. Le 15 mars 1982, le Comité de la CSC se prononce contre ces mesures aveugles. Les économies sont essentiellement supportées par les allocataires sociaux, les chômeurs, les femmes et les jeunes. Elle rappelle sa proposition d'un impôt de crise pour renforcer la sécurité sociale. Marc Verstraeten, permanent des Jeunes ACV, prenant la parole au nom de tous les services spécifiques, demande une action nationale, solidaire, interprofessionnelle si possible avec la FGTB⁶⁶. Le Comité marque son accord.



Les trains de mesures du gouvernement Martens V

Le premier train de mesures porte sur la suspension de la liaison des revenus à l'index, soutien à la relance industrielle et des mesures fiscales. Le second train, connu à partir du 19 février 1982, concerne le volet de soutien à l'emploi (Fond interdépartemental de l'emploi dans le secteur du non marchand, le troisième circuit de travail, le stage des jeunes, le travail à temps réduit), la modification du calcul de l'indexation des salaires et la baisse de cotisations patronales, etc. Le troisième train de mesures en mars 1982 porte sur la sécurité sociale.



Affiche annonçant une manifestation la CSC à Bruxelles le 27 mars 1982.

(CARHOP, coll. affiches, n° 2243)

Manifestation de la CSC contre la crise, Bruxelles, 27 mars 1982.

(CARHOP, fonds CSC – Stéphan
Lepoutre, n° 29.2 (prov.))

La manifestation nationale programmée pour le samedi 27 mars 1982 à Bruxelles est le fait de la seule CSC. Robert D'Hondt s'en explique: « Nous avons tout fait pour qu'il y ait un front commun national. Nous devons être capables de nous battre pour une alternative, pour une autre politique. Nous ne pouvons pas nous laisser piéger dans les actions qui n'ont qu'un seul but: créer une agitation sociopolitique. Nous l'avons dit à la FGTB, si c'est la peau du gouvernement que vous voulez, dites-le, mais quelles sont les alternatives? »⁶⁷ Les mots d'ordre sont le maintien du pouvoir d'achat, le pacte pour l'emploi, la sauvegarde de la sécurité sociale, la démocratisation de l'entreprise. Avec quelque 60 000 participant-e-s, la manifestation est officiellement une réussite⁶⁸. En interne, les critiques sont plus dures: « Il faut oublier au plus vite cette manifestation »⁶⁹. À la tribune,



Jef Houthuys rappelle combien la CSC n'a pas eu besoin de mener des grèves politiques pour être la première force syndicale du pays et pour assurer aux travailleurs un haut niveau de vie. Il énumère les mesures inévitables, mais ajoute: « Nous reconnaissons la dure réalité et des efforts solidaires sont nécessaires »⁷⁰.

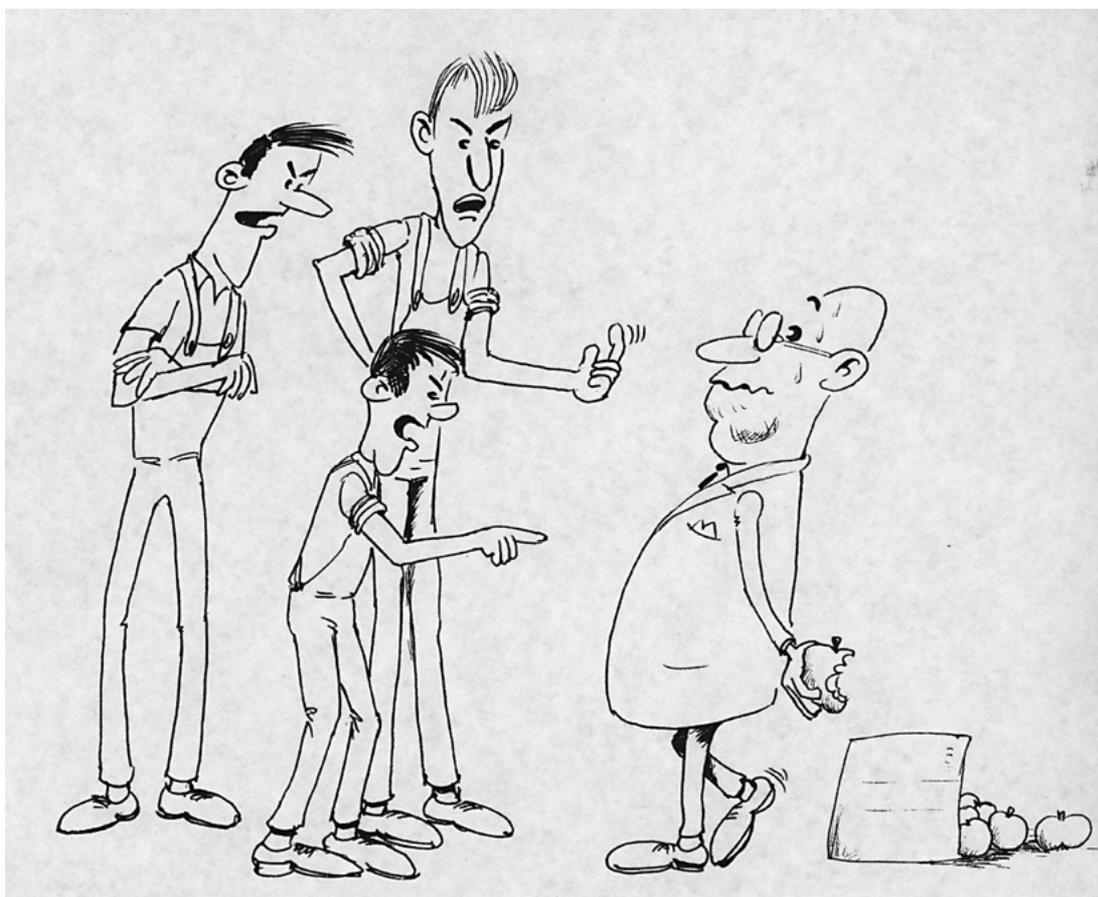
Le Pacte sur l'emploi, une déclaration d'intention à préciser! (1982)

L'emploi reste la préoccupation numéro un. En février 1982, la CSC accepte l'invitation du gouvernement à discuter d'un pacte pour l'emploi et dresse sa liste de points à discuter telle que précisée lors du congrès extraordinaire du 7 mars 1981: une nouvelle politique industrielle, les nouvelles technologies, l'emploi du secteur public et non marchand, le troisième circuit de travail, la redistribution du travail disponible et son cheval de bataille permanent, la démocratisation de l'entreprise. Les discussions débutent en mai 1982, sans la FGTB qui a suspendu sa participation, considérant que la note préparatoire du gouvernement n'était pas une bonne base de discussion. Cette note est une sorte de déclaration de principe sur le maintien de l'emploi global dans les entreprises et dans les services publics entre 1982 à 1985, mais elle ne précise pas la méthode pour y parvenir. Quelques mesures concrètes sont toutefois avancées: la limitation des cumuls, la lutte contre le travail clandestin et les heures supplémentaires, l'assouplissement du passage à la pension et à l'interruption de carrière, l'encouragement du travail à temps partiel et la possibilité de conclure des conventions portant sur une réduction du temps de travail mais sans augmentation des coûts de production et avec embauche compensatoire. Pour la CSC, certaines mesures sont positives, d'autres sont critiquables. La note n'aborde pas la garantie sur l'emploi ni des mesures visant à combattre le chômage. Rien n'est dit sur la répartition du travail disponible ni sur la sauvegarde des emplois publics.

Les nouvelles technologies, la politique industrielle ne font l'objet d'aucun engagement ni de la part des entreprises ni du gouvernement et il manque toujours la volonté d'une véritable démocratisation de l'économie. C'est décevant. Pour la CSC, seule une réduction accélérée du temps de travail permettra la remise à l'emploi des chômeurs et chômeuses. Elle met sur la table la création d'un fonds interdépartemental et la mise en œuvre d'un troisième circuit de travail. Le Comité du 25 mai 1982 accepte néanmoins d'entamer les négociations sur la note du gouvernement qui, pour la CSC, devrait s'accompagner d'engagements précis, d'une convention sur la mise en œuvre de nouvelles technologies et une nouvelle politique industrielle. « Les discussions sur l'emploi ne pourront être séparées des sacrifices et efforts divers qui ont été demandés aux travailleurs. La CSC y rappellera ses priorités en matière de politique des prix, de contrôle de l'affectation des fruits de la modération, de démocratisation de l'entreprise, de fiscalité, de sécurité sociale et l'indexation. »⁷¹ La CSC demande aussi d'évaluer l'impact du mini accord national interprofessionnel de février 1981 sur la modération salariale et la redistribution du travail disponible.

Un enjeu: le partage du travail disponible

La conjoncture économique s'améliore lentement, les entreprises retrouvent des marges, observe l'économiste Réginald Savage. « Les années 1982-1983 auront incontestablement été marquées par un redressement remarquable de la compétitivité-coûts des entreprises. [...] Ce redressement est bien sûr imputable à la double opération de dévaluation-désindexation partielle, enclenchée au début de 1982, ainsi qu'à la hausse permanente du dollar qui rend nos produits plus compétitifs dans la zone "dollar". Parallèlement, la situation financière des entreprises s'est nettement améliorée en 1982, par rapport à 1981, essentiellement du fait du recul de la part salariale (dépenses en personnel) au sein de la valeur ajoutée, mais cela ne dit rien sur l'amélioration de la structure industrielle



Dessin:
**« Qu'avez-vous fait
 des fruits de la modération ?
 Exigeons des comptes ! »**

(*Au travail*, n° 47, 15 novembre 1982, p. 3)

belge.»² L'auteur pointe les points noirs: l'inflation, le recul des revenus du travail et de la consommation (déflation), la reprise très lente et tardive de l'activité économique, mais pas d'investissement, ni de relance industrielle, la stagnation du déficit des finances publiques, le chômage et l'hémorragie des emplois y compris dans la fonction publique. La CSC estime que ces « bons » résultats sont essentiellement le fruit des efforts des salarié-e-s et des allocataires sociaux. Le patronat ne prend pas sa part de responsabilité. La Belgique redevient la championne de la productivité en Europe, mais les investissements ne suivent pas et le chômage continue à augmenter. La rationalisation des entreprises se poursuit et se traduit le plus souvent par des pertes d'emplois. La perspective de 600 000 chômeurs complets indemnisés

se dessine pour 1985, et si rien n'est fait, ce sera 900 000, en intégrant ceux et celles qui dépendent partiellement ou totalement d'une allocation de l'ONEM. Le partage du temps de travail est une urgence. Seule, une réduction du temps de travail (RDTT) peut amorcer un cercle vertueux: répartition des charges entre les salarié-e-s, les employeurs et l'État, embauche de chômeurs et chômeuses, nouvelles recettes pour la sécurité sociale, baisse des dépenses pour l'État, rentrée fiscale à terme et croissance de la consommation ce qui entraîne des nouvelles recettes qui bénéficient à l'État (TVA) et aux entreprises.

Le plan pour l'emploi prévoit des mesures d'aménagement du temps de travail et de flexibilité proposées par Michel Hansenne, ministre social-chrétien de l'Emploi et du Travail. En échange de la suppression du pointage quotidien des chômeurs, il présente diverses formules, sur base expérimentale et volontaire, soutenues à certaines conditions par un fonds de l'emploi. La CSC opte plutôt pour un accord-cadre via une convention collective nationale interprofessionnelle pour généraliser la RDTT dans toutes les entreprises, y compris celles qui sont en difficulté, avec un mécanisme de soutien pour ces dernières⁷³. Le service d'études modélise deux scénarios: une RDTT étalée sur quatre années pour atteindre les 34 heures, le 1^{er} janvier 1987 ou une RDTT de 10% au 1^{er} janvier 1983 accompagnée de 5% de modération salariale et de 5% d'embauche compensatoire. Soumis au vote au Comité du 21 septembre 1982, c'est la seconde formule aux effets plus immédiats sur l'emploi qui est retenue.

L'accord interprofessionnel avorté (1982)

En septembre 1982, la CSC prépare son cahier de revendications en vue de la négociation d'un accord interprofessionnel. Il porte sur la sécurité sociale (recherche de nouvelles recettes), l'index (retour à l'indexation au 1^{er} janvier 1983), la répartition du travail disponible (un accord-cadre qui prévoit une réduction importante de la durée du travail et dont la modélisation est à

négoier dans les secteurs), les services publics et secteurs subsidiés (pas de démantèlement du statut des fonctionnaires). En attendant, la CSC exige de connaître le niveau des efforts consentis par les autres catégories sociales et demande un contrôle sur l'utilisation faite par les entreprises des efforts de modération des travailleurs et travailleuses et des avantages qui leur ont été concédés.⁷⁴ La concertation s'ouvre les 13 et 21 octobre 1982, mais les discussions piétinent en raison des propositions vagues du gouvernement et du manque d'engagement de la part du patronat. La CSC rejette les suppléments de cotisation demandés aux prépensionné-e-s et la suppression des 13^e et 14^e mois des allocations familiales pour un enfant par ménage. Le 27 octobre 1982, le gouvernement dépose une nouvelle proposition globale portant sur la réduction du temps de travail. Il s'agit de l'opération 5-3-3 (5% de réduction du temps de travail avec 3% d'embauche compensatoire et 3% de modération salariale). Chaque partie a des objections. La RDTT est, pour le patronat, une pierre d'achoppement qui met en danger la position concurrentielle des entreprises et n'apporte aucune solution au chômage tandis que les syndicats estiment que seule la réduction du temps de travail peut contribuer à la redistribution du travail disponible. Aucun accord ne semble possible. Le Conseil des ministres prend la main et adopte, dans le cadre des pouvoirs spéciaux, ses propositions. Sans surprise, la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) rejette cet accord-cadre interprofessionnel. La CSC prend acte et propose à la FGTB de mener une action syndicale et d'en fixer ensemble les modalités. De son côté, le gouvernement invite les commissions paritaires à conclure avant le 10 décembre 1982 des accords sectoriels dans un cadre législatif imposant la modération salariale pour 1983. Les moyens financiers ainsi dégagés seront, pour une part, transférés à la sécurité sociale et, d'autre part, affectés à un fonds pour l'emploi. La CSC invite ses centrales à privilégier dans les négociations paritaires sectorielles, la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire.

La mobilisation pour l'emploi, la solidarité et la réduction du temps de travail

Le Comité national du 18 novembre 1982 décide d'une grève de 24 heures en front commun. Dans l'immédiat, la CSC exige que, dans toutes les entreprises, les directions rendent des comptes aux travailleurs sur l'utilisation des sacrifices qui leur ont été imposés. Plusieurs intervenant·e·s souhaitent que ce soit une grève d'avertissement pour le patronat, mais aussi pour le gouvernement, ce à quoi Jef Houthuys réplique : « Ici, c'est le patronat qui a quitté la table des négociations, il ne faut pas se tromper d'adversaire »⁷⁵. La grève interprofessionnelle en front commun de soutien aux négociations sectorielles est programmée pour les mardis 30 novembre et 7 décembre 1982. François Sabic, secrétaire national, précise : « La CSC a fait son choix, un choix de la solidarité, un choix du partage entre ceux qui ont encore du travail et ceux qui n'en ont plus ou n'ont pas pu en obtenir. La grève n'est pas une fête. C'est un nouveau sacrifice pour amener les patrons à la table de négociation et avertir le gouvernement que la discussion des autres problèmes ne peut plus attendre »⁷⁶. Comme nouveau mode de communication, la CSC publie un encart publicitaire dans *De Standaard*, *Het Volk*, *De Nieuwe Gids* et *La Cité*. Les autres quotidiens refusent et optent pour un entretien avec les dirigeants.

La grève pour la promotion de l'emploi par la réduction du temps de travail est largement suivie dans les provinces d'Anvers, du Brabant, de Namur et de Flandre-Orientale, dans le secteur privé et dans les services publics. La deuxième journée mobilise les provinces de Liège, de Hainaut, la Flandre-Occidentale (Bruges) et le Limbourg où la paralysie est quasi totale. Pour *Au travail*, « C'est un sévère avertissement pour le patronat, mais aussi une belle leçon de solidarité, des actifs envers les sans-emploi. Cette grève se présente à cet égard comme une grande réussite et un phénomène social de première importance »⁷⁷.

Désormais, les centrales professionnelles sont au front, mais le patronat ne se presse guère. Le 21 décembre 1982, la CSC constate que peu de conventions sectorielles sont conclues avec une réduction du temps de travail. Parfois le patronat accepte des embauches, mais sans réduction du temps de travail. Une évaluation des accords sectoriels s'impose⁷⁸.

La déclaration commune FGTB-CSC (20 janvier 1983)

La CSC et la FGTB présentent à la presse une déclaration commune. Elles constatent l'échec de l'accord interprofessionnel et les difficultés rencontrées lors des négociations sectorielles, preuve s'il en faut que le patronat refuse d'intervenir face à la croissance dramatique du chômage. Au gouvernement, elles annoncent qu'une poursuite de la modération salariale sans contrepartie en matière de création d'emplois dans les secteurs public et privé et sans l'effet retour sur le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses est inadmissible. Elles exigent que les employeurs justifient l'utilisation du produit de la modération salariale de 1982, 1983 et 1984. Le gouvernement et le patronat reconnaissent que la dévaluation et la modération salariale ont rétabli la compétitivité de l'économie nationale, mais, pour les syndicats, cette modération salariale n'a de sens que si elle permet d'être transformée en emplois supplémentaires. Concernant les mesures d'aménagement du temps de travail du ministre de l'Emploi et du Travail, Michel Hansenne, elles doivent s'inscrire dans une politique de réduction du temps de travail et ne peuvent mettre en péril la réglementation du travail. L'étape suivante est l'organisation d'une assemblée commune CSC-FGTB. La CSC invite aussi à la manifestation organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES), le 11 février 1983, à Bruxelles, et soutient l'action des jeunes pour l'emploi, la journée internationale des femmes et la marche « Femmes contre la crise » le 5 mars 1983.

L'Assemblée commune FGTB-CSC (1983)

Le mardi 8 février 1983, ce sont quelque 2 500 délégués CSC et FGTB qui se retrouvent à la salle de la Madeleine à Bruxelles pour adopter une plateforme commune en prélude à la manifestation nationale « Pour défendre l'emploi ». À la tribune, Jef Houthuys souligne combien l'emploi est la première des priorités, que la modération salariale de 1982 doit y être entièrement affectée. Il stigmatise les employeurs qui ont refusé de s'engager dans cette voie: « Avec tristesse et colère, nous constatons que le patronat belge a fourni la preuve de n'être pas en mesure de jouer le rôle qu'il est normalement appelé à assumer dans notre système social »⁷⁹. La manifestation du 26 février 1983 a pour objet de faire pression: « Nous voulons que le patronat fasse un geste et que le gouvernement prenne des décisions qui tiennent compte des intérêts légitimes des travailleurs »⁸⁰.

Manifestation en front commun syndical, Bruxelles, 26 février 1983. (*Au travail*, n° 9, 25 février 1983 (sic), p. 16)



Manifestation nationale en front commun syndical (26 février 1983)

Le samedi 26 février 1983, quelque 100 000 participant-e-s défilent sur les boulevards centraux de Bruxelles. Ils scandent « Stop à la chasse aux chômeurs », « Refus de l'état de besoin ». Ils exigent que le gouvernement agisse impérativement pour de nouveaux emplois par le partage du travail, contre les privatisations et pour une politique industrielle dynamique, pour la sauvegarde de la sécurité sociale et l'arrêt de la diminution des prestations sociales. « Malgré la pluie, ils étaient au rendez-vous », rapporte Richard Lorent dans *Au travail*, ils étaient « de toutes les professions, de toutes les provinces,

de toutes les nationalités, de tous les âges, des hommes et des femmes, de la CSC et de la FGTB, tous particularismes oubliés dans un coude à coude qui fera date dans les annales du syndicalisme belge ». Le Bureau de la CSC du 1^{er} mars félicite les travailleurs et travailleuses de cette mobilisation et demande une concertation claire avec le gouvernement sur l'emploi et la sécurité sociale (réforme, privatisation, état de besoin), sur les mesures budgétaires 1984 et 1985 qui intéressent directement les travailleurs et sur la mise en œuvre des accords sur la réduction du temps de travail négociés dans les secteurs et les entreprises.



L'état de besoin

De sinistre mémoire syndicale l'état de besoin est une mesure prise en 1933 dans le cadre de pouvoirs spéciaux par le gouvernement de Broqueville pour limiter l'octroi des allocations de chômage aux seuls chômeurs (masculins) se trouvant dans une situation d'indigence. Avec l'avènement de la sécurité sociale en 1944, une distinction nette s'est opérée entre l'assurance et l'assistance, seule cette dernière pouvant tenir compte de l'état de besoin de ses bénéficiaires. Dans les années 1980, cette idée est à nouveau évoquée pour réduire le coût du chômage. Les sociaux-chrétiens flamands, surtout les jeunes CVP, préconisent le recours à l'enquête sur les ressources avant d'attribuer les indemnités de chômage. Le PVV, dans son projet de réforme de la sécurité sociale de 1992, prévoit pour l'assurance chômage deux périodes : la première serait calculée en pourcentage des années de travail antérieures, la seconde, après enquête sur les ressources, les deux donnant droit à des montants proches du minimum.⁸¹

EN WALLONIE ET A BRUXELLES

LES PRIORITÉS DE LA C.S.C.

OSER LE CHANGEMENT

une nouvelle façon d'agir

- **LA DÉFENSE DE L'EMPLOI DANS L'ENTREPRISE**
La C.S.C. veut lutter efficacement pour :
 - le partage du travail disponible par la réduction de la durée du travail avec embauche compensatoire.
 - le développement de l'emploi dans les services publics.
- **LE CONTRÔLE DE LA MODÉRATION DES SALAIRES**
Les patrons doivent rendre des comptes sur l'utilisation qu'ils font de l'argent récolté par la modération salariale imposée aux travailleurs et aux travailleuses.
- **L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL**
 - **Santé** : faire appliquer la réglementation en matière de prévention.
 - **Sécurité** : renforcer le rôle du Comité de Sécurité et d'Hygiène.
 - **Conditions de travail** : promouvoir un contrôle efficace des cadences, une limitation du travail de nuit et en équipe, une humanisation des horaires de travail.
- **LE CONTRÔLE DE L'ÉVOLUTION ET DE L'INTRODUCTION DE NOUVELLES TECHNIQUES**
La C.S.C. revendique une concertation effective et veut aboutir à la conclusion d'une convention.
- **LA POLITIQUE INDUSTRIELLE**
La C.S.C. demande une concertation avec le patronat et les pouvoirs publics et exige un plan industriel dans chaque entreprise.

OSER LE CHANGEMENT

pour plus de démocratie

- **RÉALISER UNE VÉRITABLE DÉMOCRATIE SYNDICALE**
est un objectif permanent de la C.S.C. Par sa présence aux côtés des travailleurs-euses, dans leur action dans l'entreprise, au plan interprofessionnel, dans leur région, la C.S.C. garantit la démocratie syndicale.
- **DÉMOCRATISATION DE L'ENTREPRISE**
 - Dans la perspective de l'autogestion, le contrôle des travailleurs-euses dans leur entreprise est la première étape vers une véritable démocratie économique.
 - **Le contrôle des entreprises multinationales.**
 - **Le contrôle des résultats de la modération.**

OSER LE CHANGEMENT

solidarité !

- **JUSTE RÉPARTITION DES CHARGES ET DES AVANTAGES**
La C.S.C. exige :
 - une lutte efficace contre la fraude fiscale et la fuite des capitaux ;
 - une réforme de la fiscalité : que les gros revenus contribuent selon leurs gros moyens.
- **UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**
 - **Protéger le revenu des plus faibles** et rétablir les allocations sociales à leur niveau normal.
 - **Assurer de nouvelles recettes à la sécurité sociale.**
- **SOLIDARITÉ : UNE FORME D'ORGANISATION**
Chacune et chacun trouve une place à la C.S.C. Les plus exposés aux effets de la crise, les femmes, les jeunes, les sans-emploi, les immigrés, ont un véritable droit de parole et d'action au sein de la C.S.C.
Par son action internationale, la C.S.C. développe la solidarité avec les travailleurs-euses du Tiers Monde.
 - **La solidarité : une stratégie de la C.S.C.**
La C.S.C. veut développer des formes de lutte efficaces et solidaires. Parmi celles-ci : l'opération « Point vert - Non à la vie chère », les actions « Tarif Zéro » dans les services publics, la création de la coopérative « SAVE » qui soutient les alternatives pour l'emploi.
 Au-delà de ces premières expériences et en collaboration avec les autres organisations du Mouvement Ouvrier Chrétien, la C.S.C. poursuit sa recherche pour ajouter aux moyens traditionnels de l'action syndicale, des nouvelles formes de lutte solidaires, sur de nouveaux terrains d'action.

« Les priorités de la CSC en Wallonie et à Bruxelles », 29 avril 1983.

(Au travail, n° 17, 29 avril 1983, p. 7)



1983 : les élections syndicales, un baromètre de l'adhésion ?



Affiche, élections sociales, 1983.
(coll. CARHOP)

Les élections sociales se déroulent entre le 25 avril et le 11 mai 1983 dans un climat d'insécurité pour celles et ceux qui ont un emploi, de récession économique, après 14 mois de pouvoirs spéciaux et une baisse des revenus des ménages. Scrutin sanction ou non ? Elles sont analysées (participation, nombre de voix et de sièges) avec intérêt comme un test du rapport de force face aux patronats et aux autorités politiques.⁸² Le slogan de la CSC « Oser le changement » insiste sur la nécessité d'un syndicalisme d'entreprise innovant (défense de l'emploi, contrôle des salaires, de l'implémentation des technologies et amélioration des conditions de travail), d'un syndicalisme démocratique (dans l'entreprise et dans l'organisation syndicale) et de la solidarité essentielle entre actifs et non actifs⁸³.

Pour la première fois, depuis 1959, la CSC perd beaucoup de voix, mais peu de sièges⁸⁴. Elle garde néanmoins sa position de premier syndicat. L'examen des résultats montre que là où elle était forte (entreprises à finalité non commerciale et les

jeunes), elle enregistre des reculs significatifs qu'elle doit analyser, mais dans les entreprises où les équipes syndicales se sont investies dans l'information, le service et ont mené des actions, des victoires ont été enregistrées. Dans ses commentaires généraux, la CSC reconnaît que la politique pro-patronale du gouvernement et l'attitude plus radicale de la FGTB ont, semble-t-il, porté ses fruits.⁸⁵ Pour l'avenir, un effort doit être fait pour mobiliser les équipes dans l'action d'entreprise, pour initier un syndicalisme adapté au secteur du non marchand, renforcer la participation des femmes et des jeunes qui tiennent compte de leurs aspirations.

Élections syndicales 1983-1987⁸⁶

Année	Conseils d'entreprise en %			Comités de sécurité et d'hygiène en %		
	CSC	FGTB	CGSLB	CSC	FGTB	CGSLB
1979	56,10	39,57	4,33	49,29	43,29	7,42
1983	54,17	38,96	6,87	47,72	43,87	8,41
1987	56,62	38,70	4,69	49,58	41,81	8,56

Les mesures sont nécessaires, mais elles doivent être équilibrées

La CSC est en tension permanente entre ses fédérations régionales qui opèrent comme organismes payeurs des allocations de chômage et ses centrales professionnelles dont la mission principale est de représenter les travailleurs et travailleuses des secteurs et de négocier en leur nom dans les espaces de concertation qui leur sont propres (commissions paritaires et organes de concertation dans l'entreprise). Elle est en tension continue avec le gouvernement avec qui elle veut maintenir la concertation, et la FGTB avec qui elle cherche à maintenir le contact malgré leurs approches différentes. Ces années sont terriblement difficiles. La CSC, constate Robert D'Hondt, «s'efforce de maintenir l'unité des travailleurs et fait face aux propositions du gouvernement. Malheureusement, elle doit constater que la FGTB avec laquelle la collaboration est souhaitée détermine son attitude sans tenir compte du contexte de crise en Europe et en Belgique et qu'elle se laisse aller à un opportunisme, du fait que les partis socialistes sont dans l'opposition»⁸⁷. La FGTB mène ses actions «pour faire tomber le gouvernement», estime J. Houthuys, «en démocratie, c'est au Parlement de retirer sa confiance au gouvernement»⁸⁸.

Dans son livre-témoignage, Jef Houthuys rappelle combien la situation économique et financière de la Belgique était catastrophique. Elle s'était profondément dégradée depuis le choc pétrolier de 1973 sans que les gouvernements successifs ne soient en capacité de mener une politique de redressement exigée par les organismes internationaux comme le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la CEE: «Le franc belge faisait l'objet de spéculation, le nombre de chômeurs augmentait, les faillites se succédaient et l'abîme financier menaçait»⁸⁹. En mars 1981, au sommet de Maastricht, le Premier

ministre, Wilfried Martens, s'est trouvé face à un ultimatum: la gestion économique et financière devait changer de cap. Ce qu'il ne peut obtenir de son gouvernement (social-chrétien - socialiste), il l'obtiendra après les élections de 1981, en changeant la coalition gouvernementale. «Combien de fois n'ai-je entendu dire dans nos propres milieux que toute la politique est depuis lors entre les mains des libéraux, et combien de fois ai-je tâché de convaincre qu'il n'y avait pas d'autres solutions». Les ministres démocrates-chrétiens du gouvernement Martens V ne sont pas des néolibéraux, ils ont pris leurs responsabilités et des mesures sévères pour sauvegarder le système. La dévaluation du franc belge décidée en février 1982 fut, avec les mesures d'accompagnement, un grand pas en avant sur le chemin de la restauration. L'attitude des socialistes lui est incompréhensible: «Ils ont voulu susciter des grèves et des manifestations, non pas pour la Belgique, non pas pour défendre les véritables intérêts des travailleurs, mais pour faire tomber le gouvernement. Même dans nos propres milieux, je ne m'en cache pas, nous avons eu difficile à faire accepter qu'une opération de ce genre était inéluctable. [...] Les actions et manifestations que nous avons organisées [...] n'avaient pas pour objectif d'écarter les mesures prises, mais bien de les mener dans les justes voies d'un sain équilibre. [...] Les mesures furent prises, mais aussi les corrections à ces mesures que nous avons exigées»⁹⁰. C'est l'analyse de l'ancien président de la CSC. Ce point de vue est loin d'être partagé par l'ensemble du mouvement syndical et en particulier ceux qui ont considéré que malgré la présence de ministres démocrates-chrétiens au sein des gouvernements Martens-Gol, c'est une politique d'austérité aux accents néolibéraux et socialement injuste qui a été menée fondamentalement.



Les rendez-vous de Poupehan

Au décès de Jef Houthuys le 14 mars 1991, Hugo De Ridder, journaliste politique au *Standaard*, publie un entretien posthume de l'ancien président de la CSC où ce dernier dévoile les rencontres informelles à Poupehan. En 2017, Fons Verplaetse, ancien chef de cabinet adjoint de Martens et ancien gouverneur de la Banque nationale, évoque également cet épisode⁹¹. Après la dévaluation du franc de février 1982, à quatre reprises, entre avril 1982 et 1987, des réunions informelles entre Wilfried Martens, Jef Houthuys, Hubert Detremmerie (Coopération ouvrière belge-COB) et F. Verplaetse, accompagnés de leurs épouses, ont lieu dans son chalet à Poupehan. Il présente la situation économique et financière tandis que Martens annonce les mesures envisagées. Convaincu que des mesures strictes sont nécessaires pour sauver les finances publiques, la sécurité sociale et l'emploi, Jef Houthuys accepte, à certaines conditions, de les relayer au sein de son organisation, mais ce ne sera pas une tâche facile⁹².

En 1987, Jef Houthuys part à la retraite et son successeur, Willy Peirens, met fin à ce mode de relation avec le monde politique ce dont témoigne Jean-Luc Dehaene : « Quand je suis devenu Premier ministre, Fons Verplaetse m'a proposé de rencontrer Willy Peirens à Poupehan. Je lui ai dit que l'époque de Poupehan était révolue... J'ai appris par la suite que Willy avait eu la même réaction ». ⁹³ Dans son témoignage, Luc Cortebeek, président de la CSC de 1999 à 2012, revient sur la question du lien entre la CSC et le monde politique, en particulier le CVP, devenu en 2001 le Christen-Democratisch en Vlaams (CD&V). « Il y a longtemps existé un lien structurel entre le parti et le syndicat. À l'époque de l'entente cordiale entre Wilfried Martens et Jef Houthuys, ce lien était déjà fortement mis sous pression. Ensuite, les chemins se sont séparés. La génération du président Willy Peirens (CSC), et du secrétaire général, Robert D'Hondt, et des présidents Théo Rombouts (ACW) et Jeanine Wynants (MOC) a personnifié la voie vers une plus grande indépendance vis-à-vis du monde politique ». Chacun agit désormais dans sa sphère avec ses moyens ce que François Martou, président du MOC à partir de 1985, exprimera simplement : « Eux, c'est eux ; nous, c'est nous »⁹⁴.

Le plan d'assainissement des finances publiques (1984)

Le gouvernement Martens V poursuit ses objectifs d'assainissement des dépenses publiques et de rétablissement de la compétitivité des entreprises. Le dialogue social est régulièrement interrompu, voire impossible. Fin février 1984, le Premier ministre annonce un plan pluriannuel pour assainir les finances publiques et lance un appel aux interlocuteurs sociaux pour qu'ils collaborent à cet effort qui doit sortir les finances de l'État de la zone rouge. Le conclave gouvernemental débute fin février et se prolonge jusqu'à la veille de la présentation du plan d'assainissement par Martens au Parlement, le 15 mars. La rumeur se répand qu'il s'agit d'un effort de 250 milliards de francs. Vu l'ampleur des mesures budgétaires envisagées, c'est quasi une nouvelle déclaration gouvernementale. Sans surprise, la motion de confiance est adoptée à la Chambre le dimanche 18 mars 1984 et au Sénat le 23 mars 1984.

Ce plan porte sur la modération des revenus avec trois sauts d'index de 2% (1984, 1985, 1986). Les mêmes efforts sont demandés aux PME et aux professions libérales. Une première tranche sera retenue aux allocations sociales en 1984 avec des mesures adaptées par la suite. Par contre, le plan prévoit des réductions de certaines indemnités ou des augmentations de la part contributive des assurés sociaux. L'administration publique est soumise aux mêmes règles de modération et doit réduire de 3,5% ses dépenses en trois ans. Le gouvernement envisage aussi des économies dans les subventions aux entreprises, les déductions fiscales, la lutte contre la fraude fiscale et demande aux banques de convertir l'intérêt des prêts à l'État en capital.

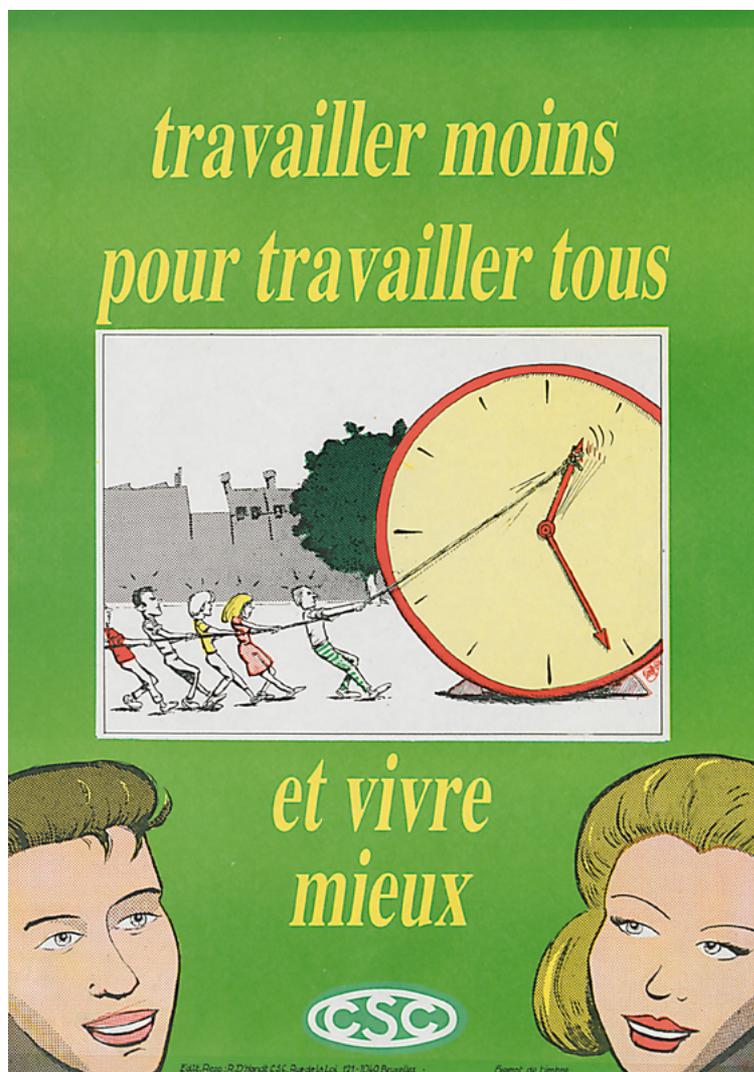
Ce plan met la CSC sous pression. Pas moins de sept réunions du Bureau et deux Comités se succèdent pour définir une posture: des

amendements, un plan alternatif ou une action forte? Au comité du 20 mars, Jef Houthuys plaide pour une position syndicale réaliste: ces sacrifices sont nécessaires pour combler le «trou» des finances publiques et, si rien n'est fait, le futur risque d'être pire, mais les efforts doivent être partagés entre toutes les catégories sociales et les revenus les plus faibles protégés⁹⁵. Les interventions vont quasi toutes dans le sens d'un refus. Les mesures sont injustes, pèsent essentiellement sur les salarié-e-s et sur les allocataires sociaux et suscitent d'énormes inquiétudes. Que font les patrons? Quels sont les efforts des autres catégories sociales? Des manifestations spontanées de groupes de travailleurs et travailleuses sans-emploi, des jeunes perturbent ces assemblées. Le Comité décide «que le texte actuel du gouvernement est inacceptable à moins qu'il soit modifié conformément aux revendications prioritaires établies par la CSC». Une délégation est reçue le 21 mars par le gouvernement qui accepte des amendements. Les modifications sont présentées au Comité du 27 mars, qui doit décider: action ou non. Lors des prises de paroles, la direction de la CSC est critiquée tant sur la méthode que sur sa proposition de prendre acte du plan gouvernemental et de souhaiter de nouvelles modifications. Robert D'Hondt, face aux allusions de connivence avec les ministres, intervient: «Les dirigeants de la CSC ont été violemment mis en question, ici même. S'il y a des raisons à cela, il faut le dire clairement. Si elles sont fondées, nous les prendrons en compte. Le Comité n'est pas unanime. L'action syndicale est difficile en temps de crise. Il est difficile de prendre certaines positions quand nous avons des amis au gouvernement. Mais ce sont les travailleurs qui doivent déterminer notre façon de décider. La FGTB et les socialistes restent au balcon. La FGTB rejette tout.

C'est la fuite en avant. Nous ne cautionnons pas le plan du gouvernement »⁹⁶. Le vote donne lieu à 143 voix pour, 134 contre, 8 abstentions, le président décide de ne pas conclure.

En ce qui concerne la grève menée par la seule FGTB, la CSC couvre ses affilié-e-s qui décident de suivre le mouvement de grève les 3 avril

1984 et 10 avril 1984. La CSC propose à la direction de la FGTB de demander un entretien avec le gouvernement qui a lieu le 9 avril 1984. Les sujets à discuter sont la généralisation des 38 heures, la politique des prix, la politique industrielle, sujets qui préparent les discussions autour d'un éventuel accord interprofessionnel à l'automne.



Affiche apposée lors de la campagne « Travailler moins, pour travailler tous et vivre mieux », avril 1984.

(CARHOP, coll. affiches, n° 2199)

Renouer avec la liberté de négociations collectives

Un accord interprofessionnel reste, pour la CSC, essentiel car c'est l'expression même d'une solidarité intersectorielle entre actifs et inactifs, qui dépasse les particularismes et les corporatismes. Le mini accord interprofessionnel du 14 février 1981 avait été négocié sous la menace d'une loi. Depuis 1982, il est interdit d'accorder de nouveaux avantages salariaux, obligation qui est prolongée par la loi de redressement du 22 janvier 1985 jusqu'à la fin de 1986. Les hausses salariales barémiques sont limitées à l'ajustement à l'index (incomplet) et à la péréquation entre la diminution du temps de travail et le respect de la norme de compétitivité⁹⁷. Or, la CSC estime que la position concurrentielle d'un État ne peut se limiter à la seule comparaison des coûts salariaux, mais doit intégrer d'autres éléments comme la capacité d'exportation, la gestion et le financement des entreprises. Elle dénonce par ailleurs la politique de modération qui risque de mener à des négociations salariales « parallèles », où, à côté de conventions « blanches » respectant le prescrit légal, se négocient des conventions « noires » accordant des nouveaux avantages comme des chèques-repas, des actions ou des indemnisations de frais, etc. La CSC demande un contrôle sévère du gouvernement et observe que cette modération salariale induit des pratiques évoluant de plus en plus vers des rémunérations extraordinaires liées à des prestations individuelles ou au résultat de l'entreprise⁹⁸.

En 1984, les négociations interprofessionnelles avec l'emploi comme priorité n'aboutissent pas. Après de longs mois de négociation et sur base d'une note commune CSC-FGTB, la CSC dit oui au projet d'accord, la FGTB dit non et la FEB estime que son avis n'est plus nécessaire. Cette volte-face est mal ressentie: « N'est-il pas plus

urgent de préparer la future négociation avec le gouvernement sur des bases plus claires? À moins que le débat n'effraie la FGTB. Veulent-ils que leur organisation se retire du jeu, laissant toute la responsabilité au gouvernement et lui donnant en quelque sorte de nouveaux pouvoirs spéciaux comme l'attendent la FEB et les classes moyennes? Alors qui soutient le gouvernement? Qui fait le jeu de la droite? »⁹⁹, titre *Au travail*.

Les négociations pour un accord interprofessionnel en 1986 suivent une autre voie. Elles sont rendues possibles par la suspension de la loi encadrant les salaires. En février 1986, la CSC entame la rédaction de son cahier de revendications et des contacts avec la FGTB. En mai, une rencontre avec le patronat met au point le calendrier et les sujets à débattre. À la rentrée sociale, après une négociation jusqu'au bout de la nuit du 11 au 12 septembre 1986, un préaccord est conclu. Il est salué à juste titre comme un grand moment syndical. Après plus de 10 ans de traversée du désert, le rétablissement de la liberté de négociation est sans conteste « l'évènement de l'année »¹⁰⁰.

La promotion de l'emploi et la formation sont les clés de voûte de cet accord. Il ne remet pas en cause la liaison des salaires à l'index et prévoit une augmentation du salaire mensuel garanti (SMIG) via les accords sectoriels ou par les CCT n°21 et n°23 du Conseil national du Travail, de manière échelonnée en 1987 et 1988¹⁰¹. Cet accord est surtout une rampe de lancement pour les négociations sectorielles qui devront affecter 0,5% de la masse salariale à la promotion de l'emploi, élargir la réduction du temps de travail à 38 heures, négocier des hausses salariales après examen des possibilités du secteur, de la compétitivité nécessaire et des caractéristiques propres. En revanche, la représentation

des syndicats dans les PME ne passe pas et, à la demande des patrons, une évaluation indépendante du mécanisme de l'indexation automatique des salaires et ses effets sur l'emploi

seront réalisées pour 1988. Le Comité de la CSC du 10 octobre 1986 valide l'accord et insiste sur la responsabilité des centrales dans la priorité à l'emploi dans les négociations sectorielles.

Retour aux racines du syndicalisme chrétien (1886-1986)

Annoncées dès le XXVII^e Congrès statutaire de la CSC d'avril 1980, les festivités autour du centenaire du syndicalisme chrétien se déroulent pendant toute l'année sociale 1986-1987. La date est symbolique. Elle prend comme point de départ la création, à Gand en 1886, d'un syndicat des ouvriers textiles qui s'affiche en 1890 comme « antisocialiste ». La commémoration de ce centenaire donne lieu à de nombreuses activités. Des supports sont créés pour soutenir les assemblées fédérales, régionales et locales: une exposition¹⁰², un ouvrage¹⁰³, un film¹⁰⁴. Une campagne de publicité, dans la presse quotidienne en Flandre, promeut les valeurs de la CSC que sont la protection, le service, l'action revendicative, l'emploi.

100 ans de syndicalisme chrétien, un défi quotidien

Le coup d'envoi est donné le 13 septembre 1986 par une fête familiale et conviviale de tout le personnel de la CSC, avec des jeux, du sport, de la musique et un immense gâteau d'anniversaire. Le 20 novembre 1986, la CSC reçoit le roi Baudouin. D'autres centrales commémorent aussi leur anniversaire et retracent leur propre histoire: la Centrale chrétienne du textile et de du vêtement à Gand, berceau du syndicat chrétien. En décembre, ce sont les partenaires internationaux et européens qui sont mis à l'honneur

avec un séminaire sur l'Europe et la coopération au développement et un colloque consacré au « Syndicalisme de l'an 2000 » avec comme invités, le philosophe français, André Gorz, et le sociologue américain, Richard Freeman, et, en clôture, une séance académique où plus de 1 000 personnalités (gouvernement, parlementaires, représentants des milieux économiques, sociaux, délégations internationales, presse, membres du Conseil général de la CSC) sont invitées. Ce sont autant de preuves que le syndicalisme belge comme acteur social est profondément intégré dans un vaste réseau de relations, tant au niveau national qu'europpéen et international. Enfin, les festivités du centenaire s'achèvent avec une séance artistique au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. À travers cet anniversaire, la CSC s'est réappropriée son passé et la fierté de son histoire, mais aussi comme le rappelle le président dans un entretien à *Info CSC*: « Je dirais que ce n'est pas seulement une question d'histoire et de tradition, ce qui le distingue, c'est son projet: la volonté que la défense des travailleurs passe par le combat pour le respect de la dignité de l'homme dans la totalité de son humanité. La personne humaine avant tout, car elle n'est ni un esclave ni un robot. Respecter cette personne, c'est plus que le matériel, c'est le moral, c'est le spirituel, c'est l'être humain complet, c'est la famille, c'est la dignité du travail, je reste plus que jamais convaincu que l'avenir a besoin de ce type de syndicalisme »¹⁰⁵.



Les élections sociales de 1987 : la voix qu'on écoute

Les élections sociales de 1987 s'inscrivent dans un autre contexte. La législation est légèrement modifiée pour les entreprises de moins de 50 travailleurs qui ne sont plus obligées d'organiser les élections pour le comité de sécurité et d'hygiène (CSH) tandis que les entreprises qui sont passées en dessous de la barre des 100 travailleurs constituent un conseil d'entreprise (CE), qui est une extension des élu-e-s au CSH, mais surtout c'est la première fois qu'ils ont un collègue électoral propre au CE pour les entreprises où il y a au moins 15 cadres¹⁰⁶.

La campagne de la CSC s'inscrit dans le processus de rénovation entamée au congrès de 1985, avec le dépoliérage de l'image de la CSC et une affirmation forte « Nous sommes nous-mêmes ». Pendant les fêtes du centenaire, toutes les occasions sont saisies pour valoriser le travail de syndical local, souligné par une enquête d'opinion (UNISOP)¹⁰⁷. Les slogans, « Avec la CSC, d'abord construire », « Une voix qu'on écoute » « Solidarité » « Responsable » « Geeft uw stem een kracht », insistent sur la participation. La figure du ou de la délégué-e et le travail de proximité sont mis à l'honneur. Cet effort de communication et la mobilisation autour de l'évènement du centenaire, mais pas seulement, - les groupes spécifiques renouvellent aussi leur approche -, ont un impact direct sur le résultat des élections sociales que la CSC gagne, tant en pourcentage de voix qu'en nombre de sièges. 1983 apparaît dès lors comme une exception dans la croissance régulière du syndicat chrétien. La CSC, constatent les observateurs, a misé sur la dynamique des délégué-e-s d'entreprise et en a fait un enjeu local. La FGTB a fait de ces élections un test vis-à-vis des politiques d'austérité menées et de son action revendicative. Les électeurs et électrices n'ont pas suivi cette voie.¹⁰⁸



Les cadres dans la CSC

Avec l'évolution des structures industrielles et l'implantation des multinationales, les cadres prennent conscience d'une dégradation de leurs statut et conditions de travail. Ils revendiquent une représentation propre ainsi que la possibilité de mener la défense de leurs intérêts spécifiques dans l'entreprise. Le Syndicat général des cadres (SYGECA) est organisé au sein du Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB (SETCa-FGTB) ainsi qu'une Confédération nationale des cadres, syndicat neutre, qui revendique une présence au sein du Conseil national du travail pour les questions qui la concernent ce que contestent les autres fédérations syndicales. À la CSC, le syndicalisme des cadres est organisé au sein de la LBC et de la CNE depuis les années 1950. Le Groupement national des cadres (francophone - GNC)) demande sa reconnaissance comme centrale par la CSC qui lui reconnaît une autonomie à partir de 1979. Une convention définit les frontières syndicales entre la CNE et le GNC. La présence des cadres aux élections sociales via un collège spécifique est une de ses revendications prioritaires. Les autres points de son programme portent sur la formation, les salaires, l'accueil des jeunes et les cadres âgés. En 1991, le GNC rejoint la CNE où elle dispose d'une structure spécifique¹⁰⁹.

Changement d'équipe, changement de cap (1987)

Un accord interprofessionnel en poche et une victoire électorale dans les entreprises, le président de la CSC, Jef Houthuys, peut partir à la retraite, heureux. Le congrès du 27 juin 1987 intègre un évènement dans l'évènement, puisqu'en juillet suivant, Jef Houthuys passe le flambeau à son successeur, Willy Peirens. Pour fêter son ancien président ainsi que le départ de deux collègues de la nationale, la CSC organise une séance académique où le nouveau président, Willy Peirens, rappelle les axes de la présidence de son prédécesseur: l'unité de la CSC, des centrales et des fédérations, des ouvriers et employés, des Wallons, des Flamands

et des Bruxellois, une profonde foi chrétienne avec une forte prise de conscience des valeurs évangéliques et de l'identité de la CSC, et le sens des responsabilités, l'intérêt des travailleurs et l'intérêt général qui lui donna la conviction qu'une action draconienne vis-à-vis de la crise constituait la seule issue possible pour les travailleurs.

Le nouveau bureau journalier est installé le 1^{er} août 1987: Willy Peirens est le président et Robert D'Hondt, le secrétaire général et, pour la première fois depuis Victoire Cappe en 1913, une femme devient secrétaire nationale, Greta D'Hondt, une permanente du textile. Cette équipe renouvelée impulse des accents nouveaux dans

l'orientation de la politique syndicale, tout en respectant les principes fondamentaux de la CSC: assurer l'unité de l'organisation nationale en tenant compte des adaptations régionales, être un mouvement à caractère chrétien clairement affirmé, rester fidèle à l'ensemble du mouvement chrétien. « Ces fidélités », souligne Robert D'Hondt, seront « l'hommage le plus significatif que la nouvelle génération dirigeante pouvait rendre aux anciens qui, par le travail et leurs convictions, ont amené la CSC à devenir la plus importante force sociale du pays »¹¹⁰. Ce changement est un effet du congrès de 1985 et de la pacification des tensions internes portant

sur l'implantation des Comités communautaires et régionaux, le nouveau président, accordant dès le début, une importance à leur développement. Parallèlement, le Bureau journalier mène une réflexion sur la gestion des services et sur le contrôle financier de l'organisation. Il teste des nouvelles méthodes de travail et développe un vaste programme d'informatisation des services administratifs et des circuits d'information pour répondre aux nouveaux enjeux et mettre la CSC sur la voie d'un syndicalisme moderne, prête à faire face aux évolutions de la société pour la dernière décennie du 20^e siècle.¹¹¹

Propos d'étape

Les années de la présidence de Jef Houthuys n'ont pas été simples, surtout les années 1980. Il y a la crise économique, la perte de la compétitivité des entreprises belges, le blocage des négociations collectives, le chômage, la quasi faillite financière de l'État et les réformes institutionnelles. Pendant ces années, jamais le mouvement syndical chrétien n'a été autant traversé par des tensions, mais sans atteindre la rupture. Ces tensions sont multiples: revendications à l'expression des francophones au sein d'une CSC majoritairement flamande, l'acceptation du fait régional face à une tendance qui privilégie une certaine idée de l'unité syndicale. La CSC est aussi divisée sur les stratégies à mener: entre une participe-opposition à un gouvernement qualifié de néolibéral et une position qui accepte le principe de « sacrifices nécessaires » pour sauver l'emploi, mais qui estime que le syndicat chrétien doit défendre les intérêts des salarié-es et non du gouvernement, entre

son aile gauche et son aile droite, entre ceux qui souhaitent maintenir le front commun et ceux qui estiment que la CSC comme première force syndicale du pays doit agir selon ses priorités, définies démocratiquement au sein de ses instances. Quand les libéraux au sein du gouvernement optent pour une politique économique plus néolibérale, c'est, pour Jef Houthuys, un point de rupture qui lui fait abandonner la posture d'opposition constructive au profit d'une opposition dure. Robert D'Hondt, secrétaire général, conserve une image de leader syndical apprécié. Il laisse s'exprimer les tendances en interne mais reste soucieux de ne pas fracturer son organisation. Il est ouvert aux innovations et maintient autant que faire se peut des relations correctes avec la FGTB. Il est convaincu qu'un front syndical autour d'un même objectif, dans le respect de chaque partenaire, renforce le mouvement syndical comme contre-pouvoir à l'avantage de la classe ouvrière.¹¹² ||

Notes

- 1 D'HONDT R., « Éditorial du Nouvel An », *Au travail*, n° 1, 4 janvier 1980, p. 1.
- 2 Opération Maribel: le programme d'urgence du gouvernement Eyskens prévoit une réduction importante des charges patronales (30 milliards) pour les entreprises exportatrices, entièrement compensée par un relèvement des accises et la TVA.
- 3 « Le Comité de la CSC a examiné le programme d'urgence du gouvernement le 19 mai 1981 », *Au travail*, n° 21, 22 mai 1981, p. 3.
- 4 « Ces opinions qui courent. À droite! », *Au travail*, n° 52, 25 décembre 1981, p. 2.
- 5 MABILLE X., *Nouvelle histoire de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011, p. 335.
- 6 Voir Partie 1. Chapitre 1, p. 33-35.
- 7 VALENDUC G., LAFFINEUR J., *Face aux nouvelles technologies*, Bruxelles, FTU, 1982 (Dossier de la FTU, n° 7).
- 8 MOC, *Le mouvement ouvrier face aux changements technologiques, 63^e Semaine sociale wallonne*, Bruxelles, Éditions Vie ouvrière, 1982. Cette publication comprend les contributions de Gérard Valenduc, chercheur à la FTU, Gérard Lambert du service de formation de la CSC, Luc De Brabander du Groupement national des cadres, Gérard Lemin, délégué CNE et informaticien à l'Université catholique de Louvain, Anne Meyer du service d'études de la CNE, Albert Carton du service d'études CSC ainsi qu'un intervenant de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) et un chercheur attaché à l'Institut syndical européen.
- 9 « Voix de femmes. Cécile. Le défi des nouvelles technologies à la Société générale de banque », *Au travail*, n° 10, 11 mars 1983, p. 8.
- 10 « Au Comité de la CSC », *Au travail*, n° 12, 25 mars 1983, p. 2.
- 11 Convention collective de travail n° 39 du 13 décembre 1983 concernant l'information et la concertation sur les conséquences sociales de l'introduction des nouvelles technologies, ratifiée par l'arrêté royal du 25 janvier 1984 (articles 1 à 7), *Moniteur belge*, 8 février 1984, dans Site Web: [cnt-nar.be](https://cnt-nar.be/sites/default/files/documents/CCT-COORD/cct-039.pdf). URL: <https://cnt-nar.be/sites/default/files/documents/CCT-COORD/cct-039.pdf>, page consultée le 12 octobre 2022.
- 12 « Interview. François Sabcic: "réorienter les pratiques syndicales" », *Info CSC*, n° 12, 22 mars 1985, p. XII.
- 13 « Démocratie et solidarité », *Info CSC*, n° 12, 22 mars 1985, p. XI.
- 14 « 28^e Congrès de la CSC – 24-25-26-27 avril à Coq-sur-Mer. Jef Houthuys: quel visage du mouvement montre-nous-nous? », *Info CSC*, n° 17, 26 avril 1985, p. 2.
- 15 « Résolution d'actualité 33.2 », dans *CSC. Rapport d'activité, 1984-1985*, Bruxelles, (1985), p. 106-108.
- 16 « Résolution 92: la régionalisation », dans *CSC. Rapport d'activité 1984-1985...*, p. 102.
- 17 NORDHEIT C., « La CSC en congrès pour évaluer le travail accompli », *Info CSC*, n° 25, 19 juin 1987, p. 7.
- 18 « Éditorial. L'image et le projet... », *Info CSC*, n° 26, 26 juin 1987, p. 12.
- 19 « Un grand moment du syndicalisme chrétien. Congrès de la CSC, Liège, 27 juin 1987 », *Info CSC*, n° 27, 3 juillet 1987, p. 6.
- 20 « Conclusions du congrès tenu à Liège, le 27 juin 1987 », dans *CSC. Rapport d'activité 1986-1987*, Bruxelles, (1987), p. 100.
- 21 *Ibid.*, p. 101.
- 22 « Conclusions du congrès tenu à Liège, le 27 juin 1987 », dans *CSC. Rapport d'activité, 1986-1987...*, p. 99-104.
- 23 « L'assemblée wallonne de la CSC à Huy », *Au travail*, n° 5, 2 février 1979, p. 1,9-11.
- 24 « Pour un Front commun syndical. Propositions précises des responsables wallons de la CSC », *Au travail*, n° 8, 23 février 1979, p. 1; « Interrégionale wallonne de la FGFB & Comité régional wallon de la CSC. Proclamation du front commun syndical en Wallonie, 16 mars 1979 », *Au travail*, n° 11, 16 mars 1979, p. 1, 3.
- 25 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 244, rapports du Bureau de la CSC du 6 février 1979, du 20 février 1979, du 6 mars 1979, du 13 mars 1979.
- 26 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 244, rapport du Bureau de la CSC du 13 mars 1979, p. 10-11.
- 27 « Mise au point. Les commentaires dans la presse à propos du front commun syndical en Wallonie », *Au travail*, n° 11, 16 mars 1979, p. 8.
- 28 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 244, rapport du Bureau de la CSC du 3 avril 1979, p. 3.
- 29 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 246, Bureau de la CSC, déclaration de G. Denoulet au nom du VRC-ACV au Comité du 15 janvier 1980.
- 30 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 246, Bureau de la CSC, intervention d'Émile Remouchamps au Comité national de la CSC du 15 janvier 1980.
- 31 « La motion du Comité régional wallon de la CSC », *Au travail*, n° 42, 17 octobre 1980, p. 8.
- 32 « Le Comité régional wallon rejette catégoriquement le programme de ce gouvernement de droite », *Au travail*, n° 52, 25 décembre 1981, p. 4.
- 33 « Des contradictions flagrantes entre l'alternative syndicale et les intentions du gouvernement », *Au travail*, n° 4, 29 janvier 1982, p. 10.
- 34 « La motion du CRW », *Au travail*, n° 5, 5 février 1982, p. 3.
- 35 « Le Comité régional wallon de la CSC propose une marche sur Bruxelles », *Au travail*, n° 10, 12 mars 1982, p. 3.
- 36 CARHOP, *Le Comité régional wallon de la CSC. 30 ans de combats syndicaux en Wallonie*, Bruxelles, CSC, 2009, p. 57.

- 37 CSC. *Rapport d'activité, 1981-1984...*, p. 53.
- 38 *Ibid.*, p. 51.
- 39 CSC. *Rapport d'activités 1984-1985...*, p. 77-78.
- 40 Résolution du CRW du 21 décembre 1981.
- 41 « Congrès extraordinaire de la CSC wallonne ce samedi 11 juin 1983 à Nassogne. Projet de résolutions », *Au travail*, n° 23, 10 juin 1983, p. 3; « Une pièce importante pour le débat sur la sécurité sociale. Un groupe de spécialistes propose un plan d'urgence », *Au travail*, n° 24, 17 juin 1983, p. 10. Voir Partie 2. Chapitre 8, p. 497-499.
- 42 CSC. *Rapport d'activité 1981-1984...*, p. 53-54.
- 43 *Ibid.*, p. 54.
- 44 « Comment la CSC wallonne a fait son choix... Congrès extraordinaire du 11 juin à Nassogne », *Au travail*, n° 24, 17 juin 1983, p. 10.
- 45 CSC. *Rapport d'activité 1984-1985...*, p. 4.
- 46 CRB, *Bruxelles. Carte d'identité socio-économique*, Bruxelles, novembre 1987.
- 47 CSC. *Rapport d'activité 1988-1989*, Bruxelles, (1989), p. 104-105.
- 48 CSC. *Rapport d'activité, 1987-1988*, Bruxelles, (1988), p. 75-76.
- 49 Pour rédiger cette note, Bernd Despineux, ancien secrétaire fédéral de la CSC de Verviers, a dû gérer un problème majeur: la quasi disparition des archives de la CSC lors de la grande inondation de la Vesdre du 14 au 15 juillet 2021. Nous le remercions pour cette collaboration.
- 50 La présidence est assurée par Werner Zimmermann (2000-31 mars 2009), Bernd Despineux (2009-2021), suivi par Marc Niessen.
- 51 « Le Comité approuve les nouveaux statuts de la CSC », *Au travail*, n° 21, 25 mai 1984, p. 12.
- 52 *Ibid.*
- 53 « Mise en place des nouvelles structures à la CSC », *Au travail*, n° 35, 31 août 1984, p. 8.
- 54 MACHIELS C. (dir.), ROUCLOUX A., *25 ans de concertation sociale & politique*, Bruxelles, CESSOC, 2019.
- 55 Ce qui est évoqué, c'est l'arrêté royal n° 15 du 9 mars 1982, dite Monory-De Clercq, qui favorise l'actionnariat des salarié-e-s par une série de déductions fiscales. La loi du 28 décembre 1983 portant des dispositions fiscales et budgétaires confirme cette volonté d'orienter l'épargne des salarié-e-s vers le capital de la société qui les emploie (Monory Bis). La loi du 27 décembre 1984 permet à l'employeur d'offrir à tous ses salarié-e-s, moyennant certaines conditions, une option sur des actions, etc.
- 56 « Position du Bureau de la CSC; le programme de la CSC pour faire face à la crise », *Au travail*, n° 3, 22 janvier 1982, p. 2.
- 57 « R. D'Hondt, La modération ne conduit pas à une politique valable pour l'emploi », *Au travail*, n° 7, 19 février 1982, p. 2.
- 58 MABILLE X., *Nouvelle histoire...*, p. 322.
- 59 La Belgique avait demandé à ses partenaires européens 12%, elle en a obtenu 8,5%.
- 60 Le blocage est absolu jusqu'au 31 mars 1982 et ensuite sélectif du 1^{er} avril au 1^{er} juin 1982. Finalement, le gouvernement décide de prolonger le blocage sélectif des prix jusqu'à la fin de l'année 1982 (arrêté ministériel du 28 mai 1982) moyennant quelques adaptations. La CSC demande plus de contrôle et l'obligation de faire la demande au Comité permanent de la commission des prix tant que dure l'application des mesures salariales. « Opération Point vert CSC – Non à la vie chère. Le blocage sélectif des prix prorogé jusqu'au 31 décembre », *Au travail*, n° 23, 11 juin 1982, p. 2.
- 61 MABILLE, X., *Nouvelle histoire...*, p. 322; « La dévaluation: un pari qui n'est pas encore gagné », *Au travail*, n° 8, 26 février 1982, p. 4.
- 62 *Ibid.*
- 63 « La CSC organise son propre contrôle des prix », *Au travail*, n° 9, 5 mars 1982, p. 9.
- 64 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 148, rapport du Bureau de la CSC du 15 novembre 1983, p. 9
- 65 *Ibid.*, p. 11.
- 66 « Le Comité de la CSC décide une manifestation nationale interprofessionnelle », *Au travail*, n° 11, 19 mars 1982, p. 8.
- 67 « Robert D'Hondt: vaincre les corporatismes », *Au travail*, n° 12, 26 mars 1982, p. 7.
- 68 « Nous étions 60 000 manifestants à Bruxelles le 27 mars », *Au travail*, n° 13, 2 avril 1982, p. 1, 9-12.
- 69 KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 247, note de Willy Peirens « Évaluation de la manifestation nationale du 27 mars 1982 », 3 p.
- 70 « La CSC et le pacte sur l'emploi », *Au travail*, n° 14, 9 avril 1982, p. 6.
- 71 « Le pacte pour l'emploi: il faut négocier », *Au travail*, n° 21, 28 mai 1982, p. 1,4.
- 72 SAVAGE R., Document de travail pour le MOC « Deux ans de gouvernement Martens-Gol: bilan et perspectives », Bruxelles, 7 janvier 1984, p. 2 (documentation personnelle de l'auteur).
- 73 « Interview exclusive de Robert D'Hondt. Deux préoccupations essentielles: l'emploi et les revenus », *Au travail*, n° 28 et 29, 16 juillet 1982, p. 2.
- 74 « Le Comité de la CSC veut aboutir à un accord interprofessionnel », *Au travail*, n° 38, 24 septembre 1982, p. 1.
- 75 « Le Comité de la CSC adopte un plan d'actions interprofessionnelles », *Au travail*, n° 46, 19 novembre 1982, p. 3.
- 76 SABIC F., « Le vrai sens de l'action CSC », *Au travail*, n° 47, 26 novembre 1982, p. 1.
- 77 « Réussite totale de la grève. Sévère avertissement », *Au travail*, n° 49, 10 décembre 1982, p. 2.
- 78 Gabriel Tahar souligne dans son chapitre sur l'expérience belge, que 75 accords sectoriels et 1 000 conventions d'entreprise ont été conclus. Dans les faits, tenant compte de ces résultats, l'opération 5-3-3 a été une opération 2,5-3,1,5. TAHAR G., *La réduction du temps de travail*, Paris, La Découverte, 1985.

- 79 « L'Assemblée commune des militants CSC et FGTB », *Au travail*, n° 6, 11 février 1983, p. 3.
- 80 *Ibid.*
- 81 REMAN P., DEFEYT P., *Les partis politiques face à la réforme de la sécurité sociale*, Bruxelles, CRISP, 1984, p. 29 et 48 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1041-1042).
- 82 « Introduction », *L'année sociale 1984*, vol. 1, mars 1984, p. 10-11.
- 83 « Élections sociales du 25 avril au 11 mai 1983. Avec la CSC: oser le changement », *Au travail*, n° 10, 11 mars 1983, p. 16.
- 84 BLAISE P., *Les élections sociales de 1983*, Bruxelles, CRISP, 1985, p. 10-15 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1082-1083).
- 85 CSC. *Rapport d'activité 1981-1984...*, p. 67-70.
- 86 BLAISE P., *Les élections sociales de 1987 et de 1991*, Bruxelles, CRISP, 1994, p. 49-50 (Courrier hebdomadaire du CRISP, n° 1466-1467).
- 87 D'HONDT R., « Introduction », dans CSC. *Rapport d'activité 1981-1984...*, p. 9.
- 88 STANDAERT M., *Un témoignage de Jef Houthuys, seuls les optimistes survivront*, Gent, Reinaert Uitgaven-Het Volk, 1987, p. 98.
- 89 *Ibid.*, p. 97.
- 90 *Ibid.*, p. 102-103.
- 91 « Interview. Fons Verplaeste: "une politique économique peut ne pas être démocratique" », dans Site Web: *lecho.be*. URL: <https://www.lecho.be/economie-politique-belgique/economie/fons-verplaeste-une-politique-economique-peut-ne-pas-etre-democratique/9854040.html>, page consultée le 15 mars 2023.
- 92 BROSENS G., DAEMEN F., « Jozef Houthuys », dans Site Web: *odis.be*, mis en ligne le 17 septembre 2019. URL: http://www.odis.be/lnk/PS_19293, page consultée le 9 août 2021.
- 93 « Séance académique d'hommage à Willy Peirens, 17 septembre 1999 », *Syndicaliste CSC*, 25 octobre 1999, p. 9.
- 94 « Fons Verplaetse, entretien avec Henke Dheedene », *L'écho*, 20 janvier 2017; CORTEBEECK L., *La société solidaire. Le rôle des syndicats forts. Propos recueillis par Louis Mariën*, Leuven, Davidsfonds Uitgeverij, 2008, p. 90-91.
- 95 « Le Comité de la CSC: le plan du gouvernement est inacceptable », *Au travail*, n° 12, 23 mars 1984, p. 3. Souvent interpellé au Bureau sur sa position, Jef Houthuys rappelle que des sacrifices sont nécessaires: le franc belge est attaqué, la situation économique belge fragilisée. Sans mesure, ce sera une nouvelle dévaluation et une intervention du Fonds monétaire international dont les mesures aveugles auraient des conséquences plus grandes pour les travailleurs. KADOC, archives Robert D'Hondt (1959-1991), n° 249, rapport du Bureau de la CSC du 6 mars 1984, p. 6.
- 96 « La CSC: il faut négocier tout de suite! », *Au travail*, n° 13, 30 mars 1984, p. 3.
- 97 La norme de compétitivité est précisée dans la loi sur les finances du 11 avril 1983 comme la moyenne pondérée des pourcentages d'accroissement du coût salarial moyen par travailleur dans le secteur privé chez chacun des partenaires commerciaux les plus importants (Pays-Bas, Allemagne, France, Italie, Royaume-Uni, Japon et États-Unis).
- 98 CSC. *Rapport d'activité 1984-1985...*, p. 19-20.
- 99 « Cartes sur table... », *Info CSC*, n° 39, 28 septembre 1984, p. 5.
- 100 « Nouveau départ pour les relations collectives », *Info CSC*, n° 38, 19 septembre 1986, p. 12.
- 101 CSC. *Rapport d'activité, 1986-1987...*, p. 27.
- 102 *1886-1986, Cent ans de syndicalisme chrétien*. Exposition réalisée en français par le CARHOP et en néerlandais par le KADOC, Bruxelles, 1986.
- 103 CARHOP, *Cent ans de syndicalisme chrétien. 1886-1986*, Bruxelles, CSC, 1986.
- 104 *Marc et Nathalie*, réalisation de R. Verhavert, scénario de J. BOIGELOT et F. DE WAELE, Bruxelles, Production Visie, 1986. Le film est une réflexion sur le syndicalisme en Belgique, l'évolution sociale, les conditions de travail, les valeurs chrétiennes et la solidarité... Ces questions sont abordées par Marc, étudiant dans une école sociale, qui rencontre Nathalie, encodeuse, lors d'un blocus qu'il passe dans la région de l'embouchure de l'Yser.
- 105 « Interview. Jef Houthuys ou le syndicalisme comme vocation... Propos recueillis par Richard Lorent », *Info CSC*, n° 27, 3 juillet 1987, p. 7.
- 106 Loi de redressement contenant des dispositions sociales du 22 janvier 1985 et arrêté royal relatif aux conseils d'entreprise et aux comités de sécurité, d'hygiène et d'embellissement des lieux de travail du 31 juillet 1986.
- 107 D'HONDT R., « Introduction », dans CSC. *Rapport d'activité 1986-1987*, Bruxelles, (1987), p. 9.
- 108 « Les élections sociales », dans *L'année sociale 1987*, vol. 1, Bruxelles, ULB, 1989, p. 41-42.
- 109 CSC, *Rapport d'activité de la CSC 1970-1972*, Bruxelles, (1972), p. 243-250; CARHOP, *Un syndicat en mouvement. La Centrale nationale des employés 1980-2019*, Nivelles, CNE, 2019, p. 90.
- 110 CSC. *Rapport d'activité, 1987-1988...*, p. 1.
- 111 « Introduction », dans CSC. *Rapport d'activité, 1987-1988...*, p. 3-4.
- 112 Jef Houthuys et Robert D'Hondt sont décédés en 1991. Ils ont fait l'objet à ce jour que de biographies partielles. Une recherche plus approfondie permettrait de mieux cerner la manière dont l'un et l'autre ont traversé ces vingt années de cohabitation difficile, de pointer leurs divergences et leurs convergences ainsi que la vision qu'ils partageaient ou non du syndicalisme chrétien.